

**Contrat Urbain de Cohésion  
Sociale de la ville de  
Cayenne**

**2007-2009**

**ANNEXES**

# SOMMAIRE DES ANNEXES

## ANNEXE I Diagnostic général :

- CONTEXTE LOCAL ET ACQUIS DU CONTRAT DE VILLE

## ANNEXE II Les territoires prioritaires

- LES QUARTIERS PIRITAIRES ET LEURS ENJEUX

## ANNEXE III LA stratégie d'intervention

- ENJEUX ET OBJECTIFS DU CUCS
- LES PRIORITES THEMATIQUES et LEUR DECLINAISON TERRITORIALE

## ANNEXE IV La conduite de projet

- GOUVERNANCE ET CONDUITE DU CUCS

## ANNEXE V Tableaux financiers 2007

# ANNEXE I

## Le diagnostic général : Contexte local et acquis du Contrat de Ville

Introduction	p 4
I Une ville marquée par des dynamiques spécifiques	p 5
Cartographie habitat	p 8
Cartographie problèmes sociaux	p 9
Cartographie chômage	p 10
II Des défis importants à relever	p 11
III Des stratégies de développement et leur déclinaison	p 11
IV Des acquis de la politique de la ville	p 16

# INTRODUCTION

---

La politique de la ville a pour principes fondamentaux la prise en compte globale des problèmes d'exclusion dans le cadre d'un projet de territoire impliquant une démarche transversale qui vise le développement urbain, économique et social, l'exercice de la citoyenneté et de la démocratie dans les quartiers et dans la ville, l'engagement contractuel des partenaires les uns vis-à-vis des autres. Cet engagement contractuel est également conçu pour renouveler les modes d'action concertés de l'Etat et des collectivités territoriales.

La mise en œuvre de la politique de la ville en Guyane répond à cette ambition et s'emploie à inventer une déclinaison locale qui prenne en compte au mieux les singularités du territoire.

En effet, le contexte de la Guyane se caractérise par une histoire et un peuplement spécifiques : les faits anciens tels que la colonisation, l'esclavage et le bagne ont introduit des populations européennes et africaines en pays amérindien ; dans des temps plus récents, la départementalisation puis la déconcentration de l'Etat et la décentralisation ont modelé le statut de la Guyane dans l'ensemble français et fait évoluer les compétences des collectivités ; parallèlement, l'implantation du Centre Spatial Guyanais, l'indépendance du Suriname puis la guerre, la misère dans certains pays voisins et de la Caraïbe, ont entraîné des mouvements migratoires responsables d'une explosion démographique sensible depuis les années quatre vingt.

Au delà des aspects démographiques et statutaires, l'impact a été fort sur les options et les aspirations des différentes composantes de la population guyanaise, également influencées par des éléments de nature géopolitique et économique : la perméabilité des frontières fluviales dans le nord-est de l'Amérique du sud, les différences d'équipement urbain et de niveau de vie entre la Guyane et ses voisins, sans rapport avec le développement de l'appareil productif, et la reproduction de ces différences au sein même de la Guyane créent une situation paradoxale ; paradoxale aussi est la gestion communale, dotée de responsabilités par l'évolution du droit français, alors que les ressources fiscales sont peu alimentées par le système économique et qu'elles souffrent d'un mode de calcul de la redistribution de l'Etat fondé sur des données démographiques officielles qui restent en deçà de la réalité.

C'est sur cette toile de fond que la politique de la ville est intervenue. Son évolution résulte d'une dynamique d'approfondissement de l'action conjointe des collectivités et de l'Etat dans le cadre de la géographie prioritaire. La stratégie développée au fil des contrats de ville a été centrée sur l'affirmation de l'intégration urbaine comme levier de l'intégration sociale. Des RHI aux actions en direction de la santé, de la sécurité à la prévention, de la lutte contre l'exclusion économique à l'action en direction de l'éducation, la Politique de la Ville guyanaise s'est inscrite dans une perspective qui allait au delà de la simple réparation et du rattrapage. Elle a soutenu la création d'infrastructures et de structures nécessaires à la mise en œuvre de l'action publique.

## CONTEXTE LOCAL ET ACQUIS DU CONTRAT DE VILLE

---

Capitale régionale et ville-centre de la principale agglomération du département de la Guyane, la ville de Cayenne, 62 000 habitants, représente la moitié de la population de la Communauté de Communes du Centre Littoral, (120 000 habitants) qui concentre 60% de la population du département estimée à 200 000 habitants en 2005.

La Guyane connaît un accroissement démographique continu depuis les années 1980. A l'orée de 2030 et dans l'hypothèse la plus basse, la Guyane comptera près de 400 000 habitants, dont 200 000 dans l'île de Cayenne. Dans ce contexte général de forte croissance démographique, la ville de Cayenne connaît un taux de croissance plus faible que sa périphérie et ne représente aujourd'hui que la moitié de la population de l'agglomération alors qu'elle en représentait 60 % en 1999 et 88 % en 1974, cette évolution résulte du développement urbain très important de Rémire-Montjoly et de Matoury. Mais cet accroissement reste élevé et continu si l'on considère que Cayenne comptait 30 461 habitants en 1974, 50 699 habitants en 1999 et 62 000 en 2006 : soit une augmentation de plus 100 % en 32 ans.

Cet accroissement (croissance de 3,6% par an) résulte du solde naturel positif (plus de 5 000 naissances chaque année) et de l'immigration qui se traduit par une difficulté grandissante à maîtriser le développement et à répondre à la demande en logements. Les flux migratoires des Caraïbes et de l'Amérique du Sud conjugués à des phénomènes de mobilité résidentielle et commerciale interne à l'agglomération conduit les ménages aisés et les activités commerciales à se déplacer vers les villes périphériques de l'agglomération. Cette évolution tend à faire de la ville de Cayenne un lieu de concentration de populations précaires et une collectivité aux ressources fiscales limitées<sup>1</sup> alors que les charges de centralité restent importantes. Depuis les années 90, cette évolution démographique aura généré à la fois une hausse de la squatérisation et des occupations en fond de cour et la réalisation de programmes de construction de logements sociaux qui restent en deçà des besoins.

L'afflux des populations associé aux difficultés à apporter des réponses en matière d'habitat, d'équipements et de structure urbaine a pour conséquence de graves dysfonctionnements urbains et sociaux.

Enfin, l'histoire particulière de la ville de Cayenne est à prendre en compte pour agir au niveau local. La population de la ville a des origines ethniques, des modes de vie, des langues qui constituent un microcosme pluriculturel dans lequel les aspects de transversalité et de démocratie locale portés par la politique de la ville sont les supports d'un développement urbain, économique et culturel qui devrait être facteur de cohésion sociale. Pour construire un cadre de l'action territoriale efficace, il est nécessaire de prendre en compte le fonctionnement et la vie sociale de chaque cité ou quartier dans ses dimensions culturelles et historiques.

---

<sup>1</sup> Le revenu annuel moyen par foyer fiscal est de 9 913 € à Cayenne, en avant dernière position dans la CCCL, tandis qu'il est de 18 184 € à Rémire-Montjoly, et de 10 963 € à Matoury).

## 1. Une ville marquée par des dynamiques spécifiques

A Cayenne, les indicateurs sociaux d'exclusion ou de ségrégation sociale amènent souvent à comparer la situation de la ville à celle d'un pays en voie de développement. Les caractéristiques socio démographiques générales sont en elles-mêmes très préoccupantes au regard de la moyenne métropolitaine, mais les données infra communales concernant l'éducation, l'emploi, la santé et l'habitat sont quant à elles plus qu'alarmantes.

Difficiles à chiffrer pour diverses raisons - absence d'observatoire et personnes en situation irrégulière notamment - les difficultés du territoire sont attestées par les nombreux diagnostics qualitatifs qui ont été menés sur chacun des champs évoqués.

### 1.1 Sur le plan de l'habitat : insalubrité, squat, insuffisance et inadaptation des logements

- 13 sites d'habitat insalubre recensés qui traduisent plus largement un phénomène particulièrement accentué sur Cayenne<sup>2</sup> ;
- une proportion importante de la population considérée comme « mal logée » ;
- 500 demandes de logement non satisfaites dans l'île de Cayenne ;
- une errance urbaine qui s'accroît et, dans le même temps, une prolifération de squats dans le centre ville...

### 1.2 Sur le plan démographique : jeunesse, immigration, familles nombreuses et monoparentales

- Un quart de la population officielle résidant à Cayenne est de nationalité étrangère, et ce pourcentage peut atteindre jusqu'à 60% dans certains quartiers de la ville
- 1/4 des familles de Cayenne sont des familles nombreuses de + de 4 enfants (plus d'1/3 dans le périmètre du PRU).
- A Cayenne comme dans toute la Guyane, 50% de la population a moins de 25 ans

### 1.3 Sur le plan de l'éducation : non-scolarisation, déscolarisation précoce, faible niveau de diplôme et de qualification

- 250 enfants de 3 ans non scolarisés faute de places (listes d'attente) ;
- Un taux de non-scolarisation élevé et non officiel pour les enfants de migrants ;
- 37% de jeunes de 15 ans sortant sans diplôme du système scolaire (50% dans le périmètre du PRU) ;
- Un analphabétisme et un illettrisme encore importants (40% de la population touchée sur l'ensemble du département), auxquels s'ajoutent les difficultés de maîtrise de la langue française pour les personnes étrangères

### 1.4 Sur le plan de la santé : un état sanitaire général proche de celui de pays en voie de développement

- Une natalité galopante, mais un taux de mortalité infantile (12,5 ‰) et de mortalité périnatale (18,9 ‰) deux à trois fois plus importants qu'en France Métropolitaine ;

---

<sup>2</sup> 65% des cas d'insalubrité recensés en 2004 sur le département sont relevés sur Cayenne.

- Un taux important de pathologies cardio-vasculaires, endocriniennes, VIH et MST, générant une surmortalité d'un tiers plus élevée que la moyenne nationale ;
- Une toxicomanie – essentiellement au crack - en augmentation constante, touchant des personnes de plus en plus jeunes, génératrice d'errance (90% des errants de Cayenne sont toxicomanes) et de grande exclusion.
- L'insuffisance des structures de soins et de prévention, une faiblesse de couverture du territoire en professionnels de santé,
- Des difficultés d'accès aux soins des personnes en situation de précarité financière ou administrative.
- Une traumatologie démontrant l'importance des actes de violence, des accidents de circulation et des suicides, très supérieure à la moyenne nationale et se rapprochant davantage de la situation des pays sud américains

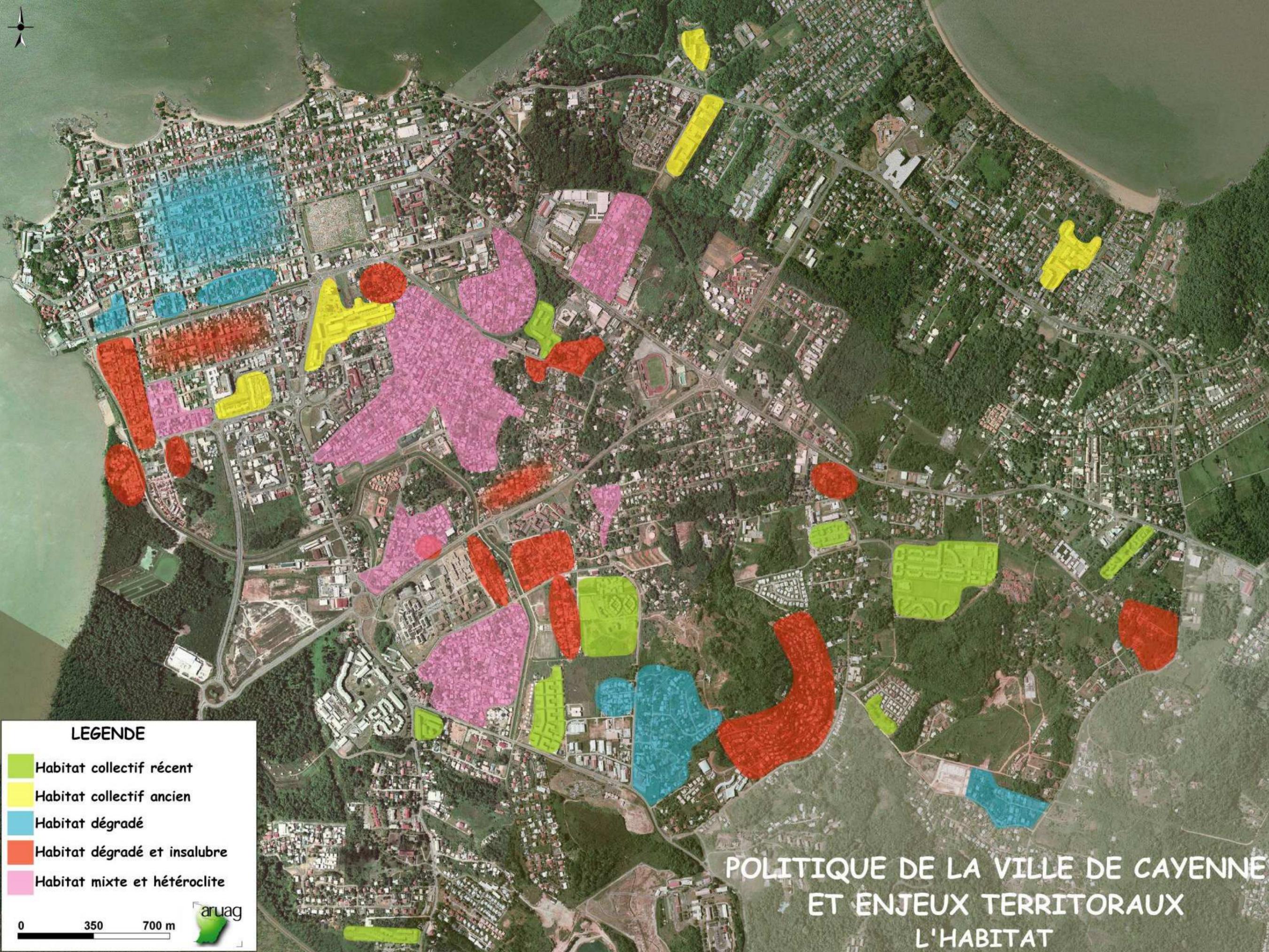
### **1.5 Sur le plan de la sécurité**

- Dans un contexte économique général qui crée peu d'emplois productifs, la désinsertion d'une partie croissante de la population, jeune de surcroît, entraîne le développement des conduites addictives, des suicides et de l'errance ;
- La ville de Cayenne concentre les 2/3 de la délinquance criminelle du département, caractérisée par une extrême violence, dite « sud-américaine », et dont les auteurs sont souvent étrangers ;
- Enfin, un sentiment d'insécurité croissant dans la population se trouve renforcé dans le centre-ville et le village chinois par les phénomènes d'errance (400 errants circulant dans la ville et surtout le centre-ville), de prostitution, d'incivilités et d'agression sur la voie publique.

### **1.6 Sur le plan de l'activité et de l'emploi : faible taux d'actifs, chômage endémique et de longue durée, économie informelle importante**

- 32% de la population active est au chômage ;
- 40% des moins de 25 ans sont au chômage ;
- 2/3 des chômeurs sont chômeurs de longue durée ;
- Le nombre de ménages bénéficiaires des minima sociaux augmente chaque année<sup>3</sup>. (+ de 3% / an pour le RMI) ;
- Les stratégies de survie des personnes en situation précaire génèrent soit des comportements de dépendance vis-à-vis des politiques de traitement social du chômage, soit au contraire des initiatives et des pratiques économiques dynamiques mais cantonnées dans le domaine de l'informel.

<sup>3</sup> 52% des allocataires CAF de la ville de Cayenne sont bénéficiaires des minima sociaux. Pour le RMI, sur l'ensemble du département, l'augmentation du nombre de bénéficiaires du RMI a été de + 12,7% entre 2001 et 2002, et de + 4,9% entre 2002 et 2003.



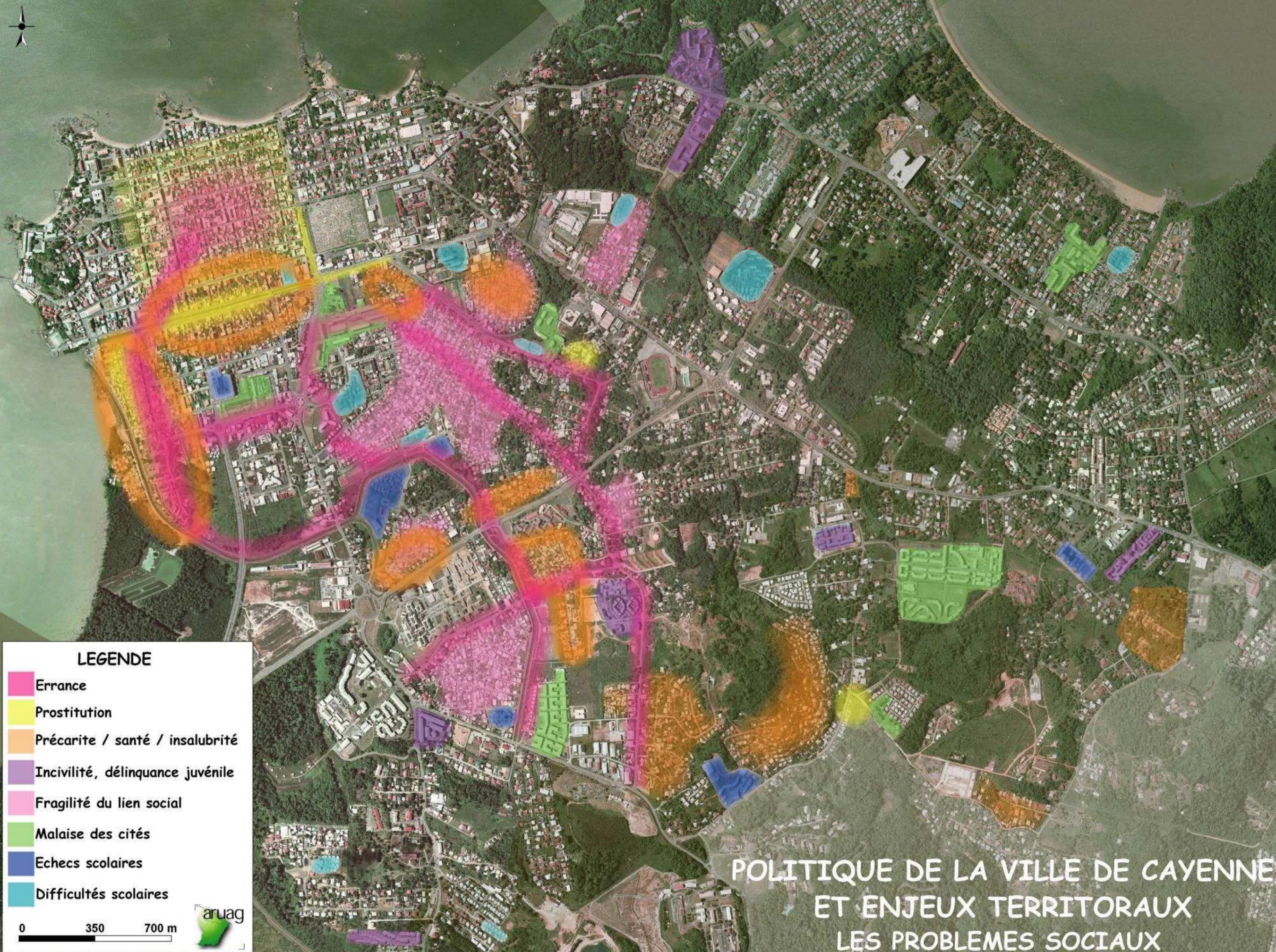
**LEGENDE**

- Habitat collectif récent
- Habitat collectif ancien
- Habitat dégradé
- Habitat dégradé et insalubre
- Habitat mixte et hétéroclite

0 350 700 m



**POLITIQUE DE LA VILLE DE CAYENNE  
ET ENJEUX TERRITORIAUX  
L'HABITAT**



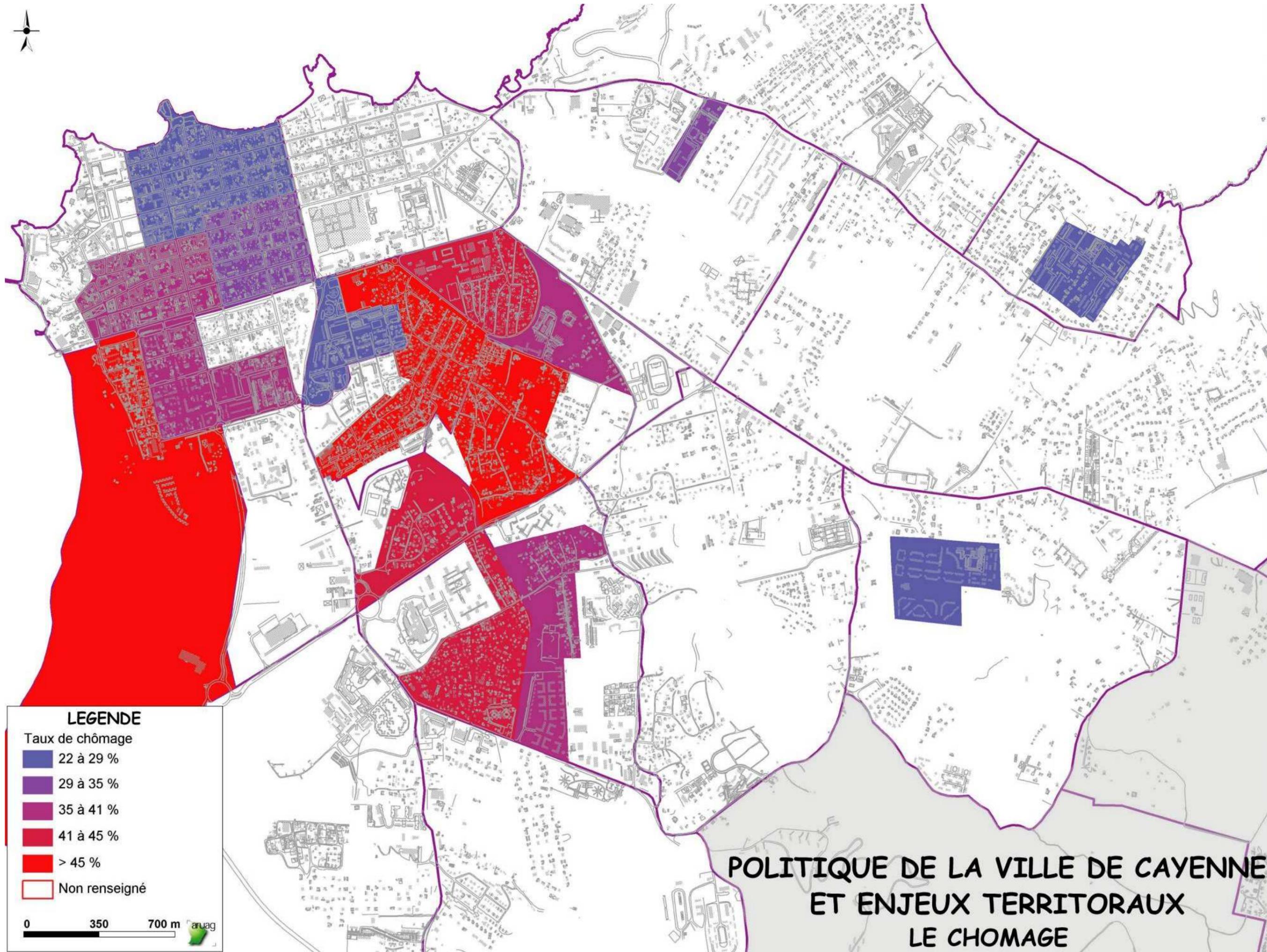
**LEGENDE**

- Errance
- Prostitution
- Précarité / santé / insalubrité
- Incivilité, délinquance juvénile
- Fragilité du lien social
- Malaise des cités
- Echecs scolaires
- Difficultés scolaires

0 350 700 m



**POLITIQUE DE LA VILLE DE CAYENNE  
ET ENJEUX TERRITORIAUX  
LES PROBLEMES SOCIAUX**



### LEGENDE

Taux de chômage

22 à 29 %

29 à 35 %

35 à 41 %

41 à 45 %

> 45 %

Non renseigné

0 350 700 m



**POLITIQUE DE LA VILLE DE CAYENNE  
ET ENJEUX TERRITORIAUX  
LE CHOMAGE**

## 2. Des défis importants à relever

Au regard de sa dynamique actuelle, les défis à relever, dans une démarche relevant de la Politique de la Ville mais plus largement de développement de la ville et de son agglomération, sont multiples :

- *Traiter les problématiques sociales et urbaines* les plus aiguës par la mise en place de stratégies d'actions qui soient à la fois partagées, mises en œuvre par les acteurs professionnels et relayées par les acteurs du champ associatifs au plus près du terrain et des habitants. Cette orientation implique un travail de structuration, de mise en cohérence, d'animation, mais aussi de constitution de moyens matériels et humains pour obtenir des effets rapides, et surtout durables, dans les champs de l'emploi, de l'éducation, de la santé, de l'habitat et de la culture ;
- *Favoriser un rééquilibrage du territoire aux différentes échelles du développement* : entre la ville et ses quartiers, voire au sein de l'agglomération, afin de contrer des logiques à la fois de ségrégation, de précarisation et de manque d'équipements malgré les actions menées jusqu'à présent<sup>4</sup> ;
- *Permettre un développement économique* s'appuyant sur des emplois productifs, soutenir une plus grande compétitivité du département vis-à-vis de son environnement interrégional avec lequel des modes de coopération plus efficaces permettraient de générer à terme une plus-value plus sensible pour la Guyane.

## 3. Des stratégies de développement et leur déclinaison opérationnelle

Les stratégies susceptibles de répondre à ces défis sont aujourd'hui en grande partie définies :

- dans le champ du développement urbain avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU et le Projet de Rénovation Urbaine ;
- dans le champ de la cohésion sociale avec le Plan de Cohésion Sociale élaboré à l'occasion du PRU, renforcé par la réflexion menée à l'occasion de la mise en place de dispositifs sectoriels dans le cadre du Contrat de Ville et, aujourd'hui, de l'élaboration du CUCS ;
- dans le champ du développement économique avec l'élaboration d'un Plan d'Action Economique (PAE)

---

<sup>4</sup> Depuis le début des années 90, et plus encore depuis 1994 avec la signature du premier contrat de ville, la politique de la ville a pris une part importante non seulement à la lutte contre les exclusions mais au développement et à l'aménagement des quartiers les plus précaires de Cayenne, en contribuant par des fonds d'investissement relativement lourds<sup>5</sup> à leur mise à niveau et à leur équipement : busage de canaux, éclairage public, lagunage, construction d'équipements et services publics (postes, mairie annexe, Centre de l'enfance...), création d'équipements de proximité...

### 3.1. Une stratégie de développement urbain envisagée à l'échelle de l'ensemble de la ville

La mise à l'étude d'un SDAU, puis d'un POS a constitué les prémises de cette volonté notamment avec l'objectif de restructurer les quartiers, de les rapprocher du centre ancien et de les doter en équipements scolaires, sportifs, socio-éducatifs en prévoyant dans les dents creuses des espaces réservés.

Dans les années 1980 et 1990, cet objectif n'était toujours pas atteint et de nouvelles études ont alors été lancées, certaines opérations réalisées, des cités restructurées (Césaire, Bonhomme) mais, en raison d'un accroissement démographique important et d'une immigration soutenue, de nouvelles cités se sont créées et l'insalubrité s'est développée. La révision du POS (1997), puis sa transformation en PLU (2000) doté d'un PADD, puis le Projet de Rénovation Urbaine (PRU) a été l'occasion de redessiner des orientations pour la ville dans son ensemble et pour les quartiers dégradés en particulier.

En énonçant son Projet d'Aménagement et de Développement Durable en 2001, la ville de Cayenne s'est engagée dans un projet global de développement durable reposant sur cinq axes d'intervention :

1. *Redéfinir la trame viaire*, réunifier le territoire de Cayenne, désenclaver les quartiers, renforcer les modes de déplacement doux ;
2. *Reconquérir le front de mer* et valoriser les espaces naturels de la Ville ;
3. *Renforcer la dynamique économique* en structurant et hiérarchisant les pôles de développement, stimuler l'emploi et favoriser la mixité fonctionnelle dans les quartiers ;
4. *Améliorer l'habitat*, répondre à la demande de logements et assurer des conditions de vie confortables à toutes les catégories de population ;
5. *Renforcer l'identité des quartiers* en valorisant leur rôle dans l'armature urbaine de la ville et en améliorant la qualité de service aux habitants.

Ces orientations commencent à trouver leur traduction opérationnelle à travers la mise en œuvre de différents projets :

- La création d'un nouveau quartier autour du futur Pôle Universitaire de la Guyane ;
- Le projet de création de deux Zones d'Aménagement Concerté pour répondre à la forte demande de logements et de services ;
- L'aménagement du Centre-ville : OPAH-RU, ORAC, reconquête du Front de Mer, Aménagement de la Place des Palmistes, requalification des grands axes urbains à forte valeur économique ;
- La réorganisation interne et la modernisation des services de la collectivité pour faire face aux enjeux du développement attendu de la Ville;
- L'amélioration des services à la population et aux usagers de la Ville, notamment dans les domaines de la petite enfance et de la vie scolaire.
- Le Projet de Rénovation Urbaine (PRU), dont l'ambition est celle d'un projet de développement territorial intégré devant rayonner sur l'ensemble de la Ville.

### 3.2. Un Projet de Rénovation Urbaine centré sur la requalification du centre ancien et le « raccrochement » des faubourgs

Le centre ancien et les quartiers qui l'environnent dans la partie sud de la ville de Cayenne, « Quartiers Sud » et faubourgs, sont ceux qui concentrent le plus grand nombre de difficultés sociales et urbaines de la ville. La problématique de paupérisation du centre-ville est elle-même fortement corrélée à l'évolution des quartiers sud, quartiers d'accueil des nouveaux migrants, jouant un rôle de sas pour certains dans leur intégration à la ville, ou au contraire d'assignation à résidence pour les plus précaires, se réfugiant alors dans les sites les plus dégradés. C'est donc cet ensemble de quartiers qui a fait l'objet du projet de rénovation urbaine, concernant trois grands secteurs à la fois distincts et contigus :

- **Le secteur du marché** dans la partie sud-est du centre-historique. Le centre ancien fait l'objet actuellement d'une OPAH, qui doit évoluer vers une OPAH-RU en octobre 2005. Cependant, sur le secteur du marché, zone « tampon » entre le village chinois et le reste du centre ancien, l'intervention doit être plus complète et plus massive pour renverser la tendance à la déqualification de ce quartier qui constitue par ailleurs une zone commerçante très animée les jours de marché. L'habitat ancien se dégrade (28,4% d'habitat précaire en 1999, beaucoup plus aujourd'hui), la population étrangère et les squats augmentent, les dysfonctionnements urbains sont de plus en plus problématiques, l'errance urbaine s'y développe.

Les atouts du quartier sont cependant nombreux : situation dans le centre ancien et en bordure du front de mer, maîtrise du foncier par la commune et opportunités foncières constituées par les « dents creuses ». Le projet prévoit une restructuration complète du secteur du marché ainsi qu'une nouvelle offre de logements sur une part du foncier libéré ;

- **Les quartiers-Sud, avec d'une part le sous secteur village chinois / Ilet malouin / les Palétuviers et d'autre part le secteur Ronjon /Rénovation Urbaine.** Ce grand secteur est emblématique de la politique de la ville. Le village chinois a fait l'objet d'une opération RHI non aboutie dans les années 1990 et doit être totalement restructuré dans une optique de renouvellement urbain. Quartier ancien traditionnel d'accueil des migrants, il a vu sa population augmenter et s'étaler au-delà de ses limites, avec l'implantation d'un quartier d'habitat spontané sur l'Ilet Malouin, et d'un bidonville à proximité d'une opération d'habitat social appelée « HLM Palétuviers ». Le projet prévoit la restructuration de l'ensemble du secteur quartier sud, avec une RHI lourde adaptée aux différentes situations (tissu ancien, quartier spontané, bidonville), une opération de démolition-reconstruction à la cité rénovation Urbaine, la création et la remise aux normes des réseaux, la création de nouveaux logements et d'équipements, notamment sociaux, éducatifs et sportifs, dont le secteur est totalement dépourvu. Une zone de foncier encore disponible à l'extrême sud du secteur (secteur Leblong) permettra cette recomposition avec une offre d'habitat diversifié pour les familles à reloger et les nouvelles populations ;
- **Les faubourgs, en distinguant au Nord les cités d'habitat social vétustes de Mirza – Médan – Les Florales ainsi que le quartier de N'Zila /faubourg L'Abri, jouxtant la cité Médan, et plus au sud le quartier d'Eau Lisette.** Le projet prévoit une restructuration urbaine globale des cités d'habitat social, une RHI à NziLa / faubourg l'Abri, et une recomposition du quartier d'Eau Lisette consécutivement à l'éradication du bidonville situé à l'entrée de la cité, qui présentait un degré de précarité et d'insécurité très alarmant. Par ailleurs, dans le cadre de la restructuration de l'ensemble du quartier, la ville de Cayenne a acquis une parcelle privée pour des opérations de diversification du logement, des équipements socio-éducatifs et des espaces publics.

### 3.3. Une stratégie pour développer la cohésion sociale qui se structure

Le projet de rénovation urbaine de Cayenne a été complété par la construction d'un programme pluriannuel de cohésion sociale, fruit d'une évaluation des principales problématiques sociales de la commune et portant sur les domaines clefs du développement « humain » : la Santé , l'éducation, la culture, l'habitat et l'insertion et l'emploi.

En effet, une part croissante de la population ne peut continuer à se sentir exclue du tissu urbain, par les conditions précaires d'habitat, l'absence d'insertion professionnelle, la non maîtrise de la langue française ou encore l'insuffisance d'accès aux droits sociaux. La pérennisation d'une telle situation ne peut que conduire à des risques d'explosion ou d'implosion sociale qui réduiraient alors à néant tous les efforts engagés par la ville pour reconquérir son attractivité urbaine et économique.

Face à ces évolutions lourdes et face aux insuffisances des politiques de droit commun, , la Politique de la Ville a soutenu l'émergence, depuis les années 90, d'un tissu associatif dynamique, elle a aussi contribué à l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers d'habitat précaire (éclairage public, écoulement des eaux, alimentation en eau...) et à la création de divers équipements de proximité (maisons de quartier, aires de jeux et sports...) . Elle a également ouvert des portes dans le domaine de l'action sanitaire et de la santé publique, plus particulièrement autour de l'accompagnement des malades du VIH et de la prévention des conduites addictives.

Mais l'animation et la gestion des dispositifs mis en place rencontrent des difficultés liées aux aléas des emplois aidés, à la faiblesse relative des moyens financiers de la Politique de la Ville si l'on considère l'ampleur des problèmes à traiter et à la fragilité d'associations souvent peu structurées et aux moyens limités. Les structures et les professionnels des champs concernés montrent à la fois une mobilisation importante et des limites réelles dans leurs capacités d'intervention. Sans que cette situation se retrouve de façon identique dans tous les champs d'intervention, on peut considérer un certain éclatement et un isolement des opérateurs, une faiblesse des équipes incompatible avec la gravité des principaux indicateurs sociaux et de santé, une segmentation importante des structures et des associations qui tend à renforcer la logique de pré carré et à freiner les coopérations.

Au croisement des territoires et des thématiques du développement social, la stratégie d'intervention du Pan de Cohésion Sociale (PRU) prend appui sur la mise en place d'équipements fédérateurs au sens où ils ont pour fonction de faciliter la structuration des interventions institutionnelles, ainsi que l'articulation avec le secteur associatif le plus à même de développer et de démultiplier les approches dans la proximité. Dans ce sens, cinq Pôles d'excellence sont en projet, répondant chacun aux principales problématiques sociales d'un territoire ou confortant les atouts et potentiels de développement de ce dernier :

- un pôle Santé Précarité Citoyenneté
- un pôle Education et animation sociale
- un pôle Emploi Formation Insertion et Appui aux Initiatives
- un pôle développement culturel
- un pôle Habitat

Chacun de ces équipements porte une des thématiques du Plan de Cohésion Sociale et concerne un réseau professionnel particulier. Il permet aussi de donner une identité positive au quartier d'implantation, soit en répondant aux problématiques principales du quartier, soit en confortant un potentiel de développement existant déjà sur le secteur. Chacun des ces équipements est le lieu de mise en œuvre et de développement d'une stratégie de politique publique territorialisée, à travers trois fonctions au moins :

- *fonction ressource pour le réseau des professionnels* du champ thématique (niveaux quartier, ville et agglomération) ;
- *fonction de développement d'activités* pour les structures, associatives notamment, qui mettent en œuvre des actions dans ce champ au profit de la population (mise à disposition de locaux), à l'échelle de la ville ;
- *fonction d'accueil de proximité*, d'information et d'animation sociale pour les habitants et les associations du quartier.

Ils permettront également d'accueillir les équipes opérationnelles en charge des différents dispositifs du Plan de Cohésion Sociale du PRU, dont : le Projet de Réussite Educative (P.R.E) dans le cadre d'un P.E.L, la déclinaison territoriale de l'Atelier Santé Ville (A.S.V) sur les quartiers prioritaires de Cayenne, la MOUS-Relogement du PRU et la mise œuvre de la charte d'insertion de l'ANRU.

### **3.4. Une stratégie pour le développement économique et un plan d'action en cours de mise en œuvre**

Parce que les questions de l'insertion, de l'accès à l'emploi et des activités économiques constituent une clef indispensable au développement d'une ville marquée par un enjeu de retour d'attractivité, la Ville s'est engagée, avec une assistance à Maîtrise d'ouvrage, dans l'élaboration d'un Plan d'Action Economique étroitement articulé à la perspective du Projet de Rénovation Urbaine et à la redynamisation de la Zone Franche Urbaine (ZFU).

Quatre grands thèmes de réflexion ont présidé à sa réflexion :

- Le développement de l'initiative chez les habitants et l'accompagnement des projets, le soutien aux dynamiques spontanées et l'accompagnement des démarches de régularisation ;
- Le développement d'activités nouvelles par la création et la gestion d'espaces publics, la recherche de niches d'activités, le développement d'un immobilier d'entreprise ;
- L'amélioration de la gestion urbaine de proximité ;
- La mise en œuvre d'actions favorisant à la fois l'insertion et la viabilité économique des projets.

Ces différents thèmes ont permis d'élaborer, dans le cadre d'un travail de co-production entre la ville et les divers acteurs économiques du territoire, cinq axes stratégiques permettant de favoriser l'insertion, l'accès à l'emploi et une dynamique de développement économique :

- L'appui à la création, l'implantation et le développement des entreprises ;
- Le développement de l'immobilier d'entreprises (projets d'hôtels d'entreprises, d'ateliers artisanaux, d'une plate forme de stockage, d'aménagement de pieds d'immeubles dans le PRU) ;
- L'amélioration de l'attractivité des quartiers, notamment par une gestion urbaine adaptée ;
- Le développement de l'emploi via le projet de rénovation urbaine (charte d'insertion) ;
- Le développement des services aux personnes.

Ces axes se déclinent dans un plan d'actions comportant plus de quarante actions. Fin 2006, la plupart des études complémentaires découlant de la démarche étaient lancées, et les premiers dispositifs mis en place autour de l'appui à la création d'activité.

## 4. Des acquis de la politique de la ville

L'action du CUCS s'inscrit pour une large part en continuité de celle des différents Contrats de Ville qui se sont succédés à Cayenne, elle prend plus particulièrement appui sur les acquis du Contrat de Ville 2000 – 2006 et cherche à répondre aux insuffisances mises en lumière par l'évaluation finale qui en a été faite.

L'enjeu majeur du Contrat de Ville précédent le CUCS était de « *garantir la cohésion sociale dans une société multiculturelle en croissance* » à travers quatre axes principaux : le droit à la ville, l'accès aux droits, l'accès à l'emploi, notamment des jeunes et les populations en voie de marginalisation et de précarisation.

L'évaluation à mi-parcours avait souligné l'éparpillement des objectifs et la faible efficacité des actions qui en résultait. La seconde période de l'action de la Politique de la Ville s'est orientée dans deux directions prioritaires:

- Du point de vue de la méthode en s'attachant à mettre en cohérence les interventions entre acteurs
- Du point de vue thématique en opérant un resserrement de l'action autour de quatre grandes priorités : lutter contre la grande exclusion, améliorer l'éducation et favoriser la réussite scolaire, dynamiser l'économie dans les quartiers, requalifier durablement les quartiers dégradés dans toutes les dimensions de l'intervention urbaine. (Projet de Rénovation Urbaine).

Un certain nombre d'acquis sont à mettre au profit de l'action conjointe de l'Etat, de la collectivité et de leurs partenaires dans le cadre du Contrat de ville. En schématisant, ils sont de trois ordres :

- le soutien à la création d'équipements structurants, essentiellement dans le domaine de la lutte contre la grande exclusion (SAMU SOCIAL, hôtel social, centre d'accueil...)
- la création de dispositifs stratégiques dans le domaine de l'éducation (PEL, CLAS, ERE...) , de la santé (ASV) et de l'action économique ( Service d'amorçage de projet, mise en réseau des structures d'appui à la création d'activités...)
- l'appui aux dynamiques d'actions locales de proximité en direction des jeunes et dans le cadre de la démocratie locale et de la citoyenneté (réhabilitation des maisons de quartier , création d'outils de participation des habitants...)

Acquis auxquels il faut ajouter le lancement des premières études stratégiques du PRU.

## ANNEXE II

# Les territoires prioritaires et leurs enjeux

Introduction

I Les grandes priorités du territoire p 18

II Les Territoires de projet et leurs principaux enjeux p 23

En priorité 1

Centre ville – quartiers sud p 24

Faubourg nord p 27

En priorité 2

Faubourg sud p 30

Ploërmel et Mont Baduel p 33

Mont Lucas – Suzini p 35

En priorité 2 et 3

Periphérie Nord (en 2) p 38

Periphérie Sud ( en 3) p 39

En priorité 3

Les sites isolés associés aux territoires de projet p 40

# INTRODUCTION

## **Evolution de la géographie prioritaire de la politique de la ville à Cayenne.**

De 1993 à 2007, la géographie prioritaire de la politique de la ville à Cayenne a subi des évolutions liées d'une part à la croissance urbaine et aux problématiques qu'elle induisait, et d'autre part aux objectifs et priorités d'interventions définis au niveau national dans le cadre de dispositifs spécifiques. Les différents périmètres actuels sont donc le résultat de découpages successifs dont la chronologie est la suivante :

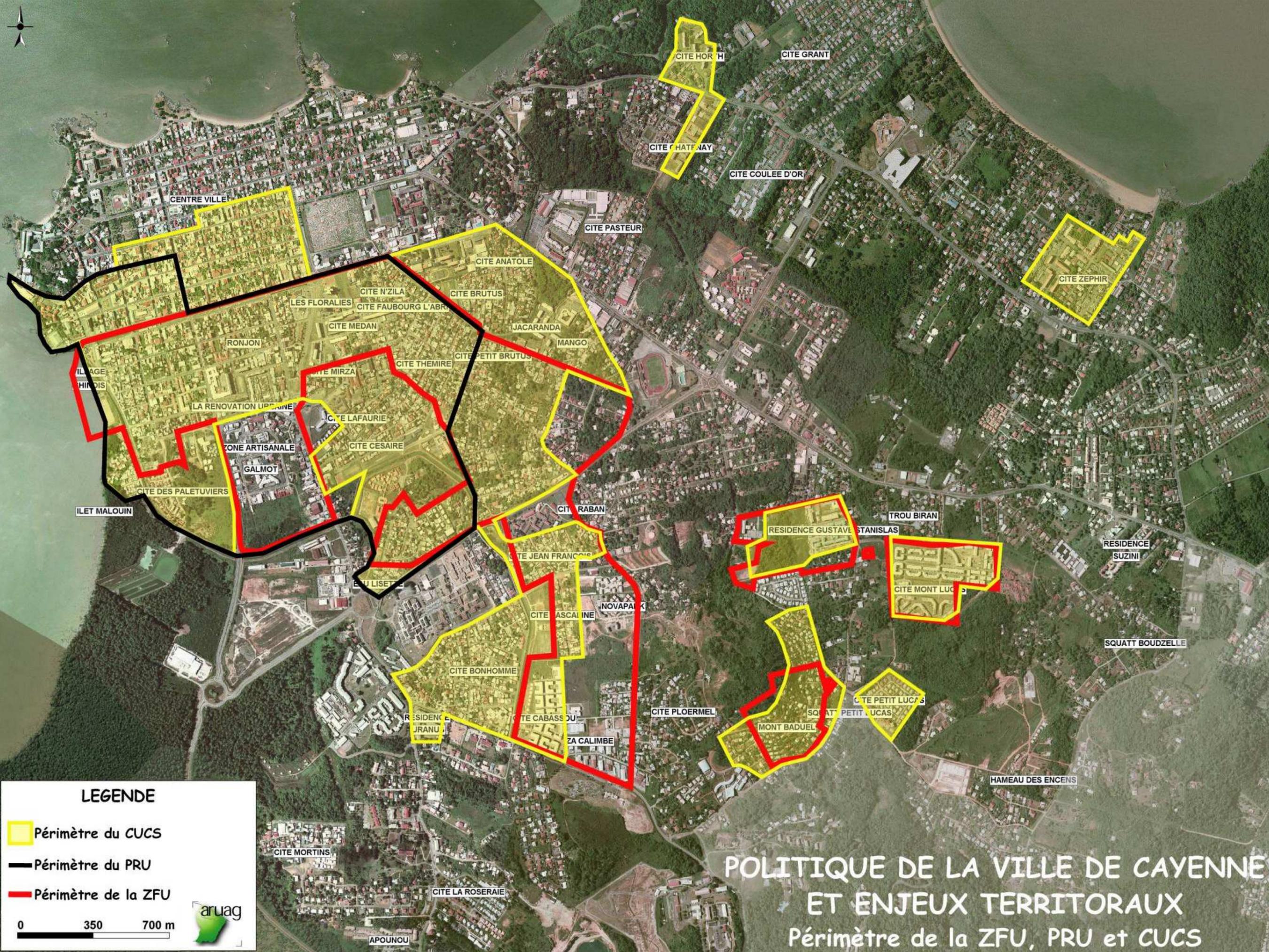
- en 1993 : prise en compte de fait de l'ensemble des quartiers sud jusqu'au quartier de Bonhomme, avec une particularité du village chinois, placé en site de RHI.

- en 1995 : définition de la ZUS ( Zone Urbaine Sensible), couvrant les quartiers sud jusqu'aux limites des cités Jean-François et Pascaline.

- en 1996- 1997 : définition par décret des limites de la ZFU (Zone Franche Urbaine), ajoutant des extensions à la ZUS avec Cabassou, ainsi que les secteurs de projets d'urbanisation tels que Mont Baduel (Zac Anastasie), Mont Lucas, Zac La Source.

- en 2004, définition du périmètre du PRU (Projet de Rénovation Urbaine), comprenant une partie de la ZUS et deux sites en « dérogation article 6 » : le secteur du marché et le reste du quartier Eau Lisette (site du bidonville et nord du quartier).

- en 2006-2007, défintition, sur la base d'une observation menée par l'OLT, de la géographie prioritaire du CUCS ; les sites retenus vont au-delà de la ZUS de 1995, et relèvent de deux niveaux de priorité.



**LEGENDE**

- Périmètre du CUCS
- Périmètre du PRU
- Périmètre de la ZFU

0      350      700 m



**POLITIQUE DE LA VILLE DE CAYENNE  
ET ENJEUX TERRITORIAUX**  
Périmètre de la ZFU, PRU et CUCS

# LES TERRITOIRES PRIORITAIRES ET LEURS ENJEUX

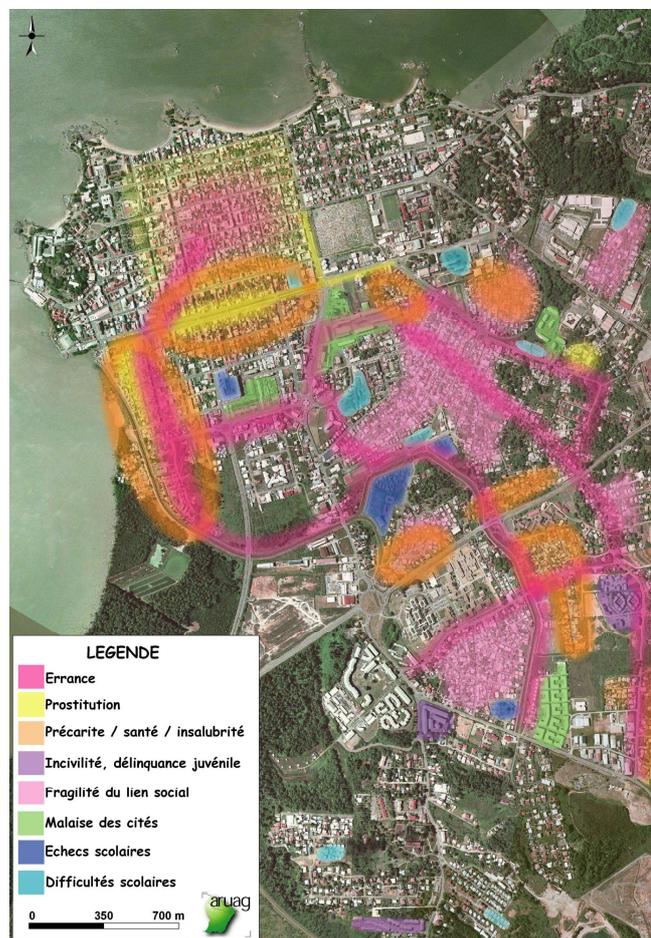
## 1. Les grandes priorités du territoire

Le diagnostic des territoires (quartiers et cités) a été mené dans la perspective d'identifier à la fois les problèmes les plus importants auxquels l'intervention de la Politique de la Ville doit s'attaquer et l'échelle la plus pertinente pour mener cette action. Trois grandes priorités ont été définies, elles structurent l'analyse et déterminent le découpage territorial proposé comme support à l'action du CUCS. Ces priorités sont les suivantes :

- **La grande exclusion/ précarité** saisie à travers les critères permettant d'identifier les problèmes relevant de cette catégorie :

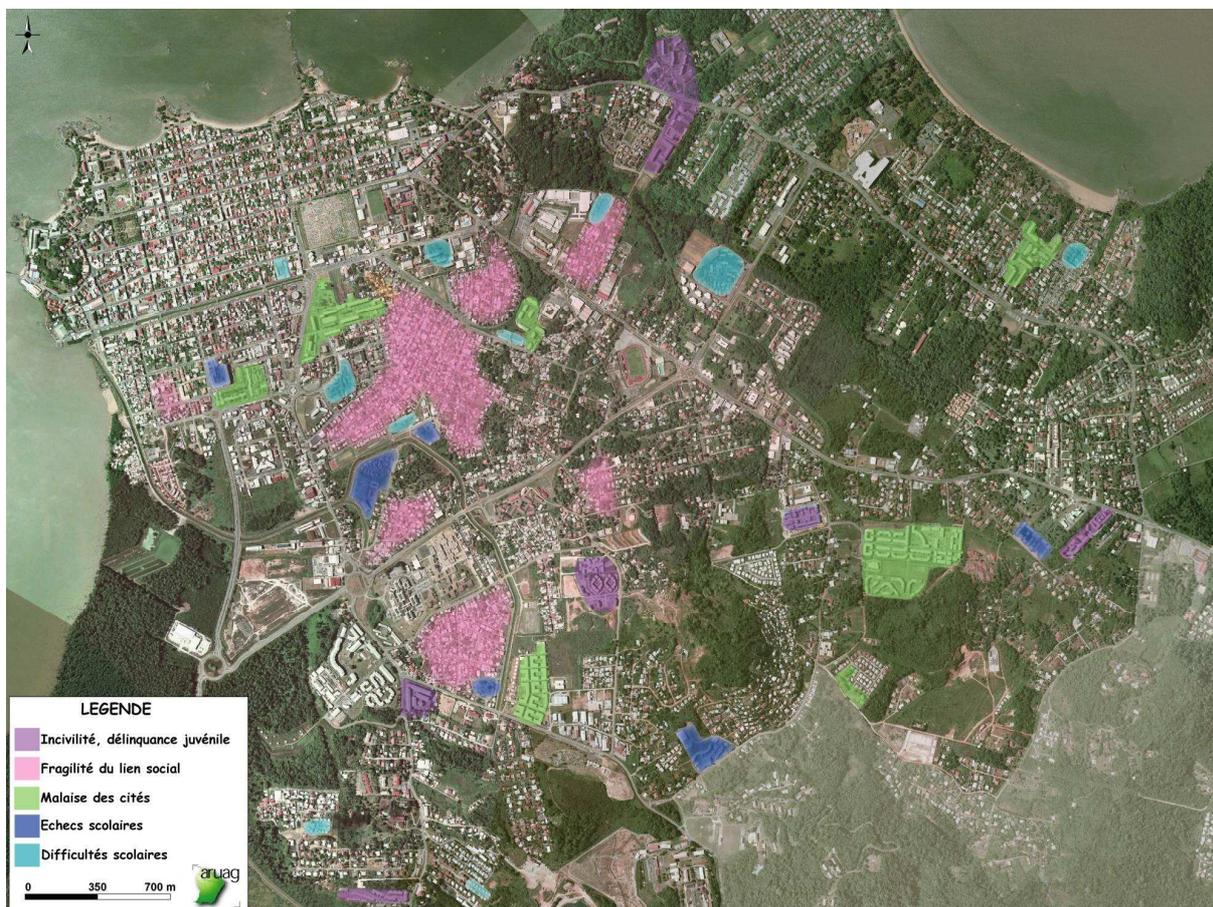
- o *l'errance* : ce critère identifie les parcours suivis par les populations très désocialisées, sans domicile fixe, souvent des personnes toxicomanes. Leurs parcours démontrent qu'il est nécessaire de les traiter à travers une approche territoriale dynamique, puisque les personnes errantes se déplacent. Pour agir de façon efficace, il faut développer une stratégie de l'action qui intègre l'échelle la plus large .

- o *la prostitution* : ce critère identifie les parcours suivis par les personnes prostituées. Leurs parcours démontrent qu'il est nécessaire de les traiter à travers une approche territoriale dynamique, puisque les personnes prostituées se déplacent. Pour agir de façon efficace, il faut développer une stratégie de l'action qui intègre l'échelle la plus large .



- o *l'habitat dégradé, fortement associé aux problématiques de santé /précarité/ insalubrité* : les trois critères sont réunis car ils forment un système de renforcement de l'exclusion : l'insalubrité entraîne des problèmes de santé qui précarisent celles et ceux qui en sont victimes. La localisation des populations souffrant de ces difficultés permet d'identifier les zones déficitaires dans l'accès aux droits.

- **L'éducation et le lien social** saisis à travers les critères permettant d'identifier les problèmes relevant de cette catégorie :
  - o L'éducation : ce critère est construit à partir des résultats scolaires, il permet d'identifier les secteurs ciblés nécessitant une intervention dans le domaine de l'accompagnement scolaire. Il renvoie aussi, dans les sites en échec lourd, à l'action du PRE ( Projet de Réussite Educative).
  - o La fragilité du lien social dans les cités : ce critère renvoie aux spécificités des cités et à leur histoire. Créés « *ex nihilo* », ces micro territoires ont à inventer des modes de vie sociale qui favorisent l'intégration de tous et toutes, notamment des jeunes souffrant d'un manque d'encadrement et que guettent de plus en plus précocement la délinquance et les conduites à risque.
  - o La fragilité du lien social dans les faubourgs : ce critère renvoie aux spécificités des faubourgs ; ces micro territoires héritent d'une mémoire et d'une culture menacées ou le lien social est en voie de délitement ; l'enjeu de la « veille » est de soutenir les ressources existantes en s'appuyant sur un tissu social, culturel et économique fragilisé.
  - o La prévention et l'insertion rattachées au malaise des cités : ce critère indique le souci de faire du champ de la prévention un axe à part entière là où le malaise dégénère en souffrance patente ou en délinquance. Ce choix se rattache à la volonté explicite du Cucs de s'intéresser aux jeunes et aux adultes des quartiers en développant des actions de prévention dans les domaines de la santé, de l'insertion, de l'éducation, des conduites à risque...



### - **Le développement économique et l'emploi :**

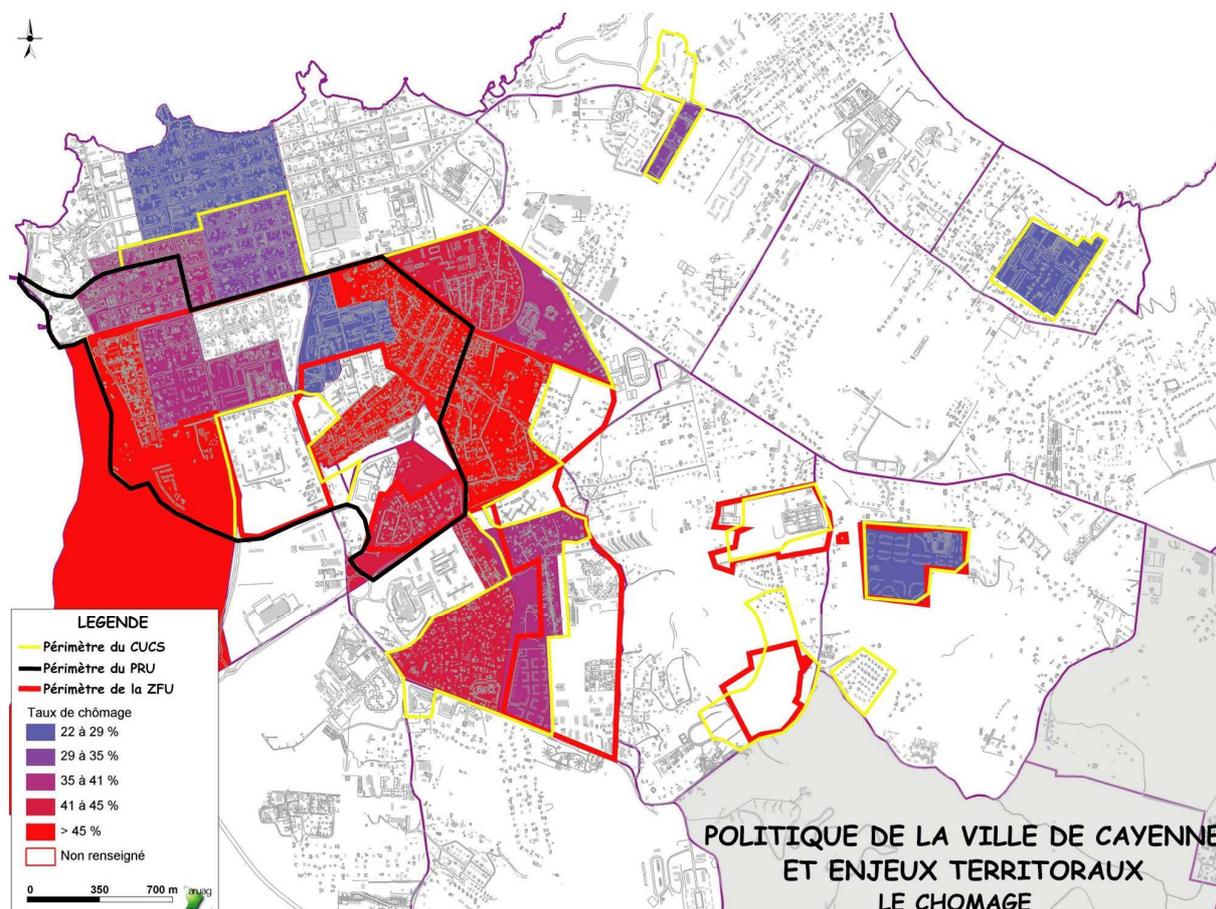
Deux critères particulièrement discriminants ont été retenus pour orienter la stratégie spatiale du CUCS dans ce domaine, sur un territoire qui déborde les limites de la ZFU, territoire de référence de base :

- Le chômage : il s'agit ici du taux de chômage, sachant que les données sont des données de 1999 ;
- Le dynamisme économique, fût-il informel, se traduisant par l'importance des initiatives privées, notamment celles émanant des habitants eux-mêmes.

L'observation des quartiers sur le terrain fait clairement apparaître que les quartiers où le taux de chômage est le plus élevé sont également les quartiers où l'activité informelle est la plus présente et la plus diversifiée (faubourgs et village chinois).

Dans ces quartiers de l'informel, il faut agir dans le double champ de l'accès à l'emploi (rendu parfois difficile vu le statut administratif des personnes ou leurs difficultés avec la langue française) et de l'accompagnement des initiatives économiques vers une régularisation des activités informelles.

Dans les quartiers d'habitat social, dont le taux de chômage quoique très important est moins élevé que dans les faubourgs, et relativement similaire qu'ils soient dans ou hors ZFU, la problématique renvoie plutôt à la nécessité de remettre les personnes « désinsérées » à l'emploi salarié par des actions adaptées, tels chantiers ou ateliers d'insertion, ou encore par le développement d'emplois et de services de proximité, et dans certains cas par la résolution des problématiques de mobilité auxquelles sont confrontées les personnes en recherche d'emploi (situation des quartiers excentrés comme Mont Lucas, Zéphir...)



## 2. Les territoires du CUCS et leurs principaux enjeux

Ainsi qu'indiqué plus haut<sup>5</sup>, le découpage de la géographie prioritaire en micro territoires s'appuie sur les problématiques spécifiques identifiées par le diagnostic territorial. Il répond aussi à la volonté de proposer une échelle pertinente pour l'action du Cucs, ils constituent des *territoires* de projet.

**Les territoires de projet** sont organisés de la manière suivante :

- le centre ville et les quartiers Sud
- les faubourgs Nord et Sud
- les périphéries Nord et Sud
- Ploermel et mont Baduel
- Mont Lucas et Suzini

Auxquels sont associés les sites du :

- Squatt Boudzelle et Trou Biran rattachés au territoire de projet de Mont Lucas.

D'autre part, une demande a été formulée à l'ANRU pour intégrer la Cité Uranus dans le PRU. Les raisons invoquées tiennent à la mauvaise qualité du bâti et aux mauvaises conditions de vie que cela entraîne, générant le mécontentement des résidents et un taux important d'impayés de loyer.

Le **diagnostic territorial** des territoires de projet est présenté autour de 8 critères dont l'intensité et le degré de gravité sont caractérisés par un signe allant de + à ++++. La caractérisation du degré d'échec scolaire renvoie à l'existence ou non de l'intervention du PRE. Les réponses proposées sont organisées sur le même mode.

Chaque territoire de projet est précédé d'une carte qui propose une déclinaison des problématiques centrales auxquelles le Cucs s'attaque. Les taux de chômage et d'échec scolaire ne figurent pas sur ces cartes car le seuil de traitement statistique autorisé ne permet pas de représenter de façon fine la répartition géographique de ces phénomènes à l'échelle d'un secteur. C'est la raison pour laquelle ils n'apparaissent pas comme tels dans la cartographie en couleur des fléaux sociaux, ils sont présents dans les tableaux sous la forme d'une représentation de leur intensité (de + à ++++) sans autre précision chiffrée et seulement sur la base d'une approche qualitative. On peut se reporter à la cartographie réalisée pour indiquer l'importance comparée du chômage entre les différents quartiers prioritaires

---

<sup>5</sup>

les priorités des territoires

## 2.1. En Priorité 1

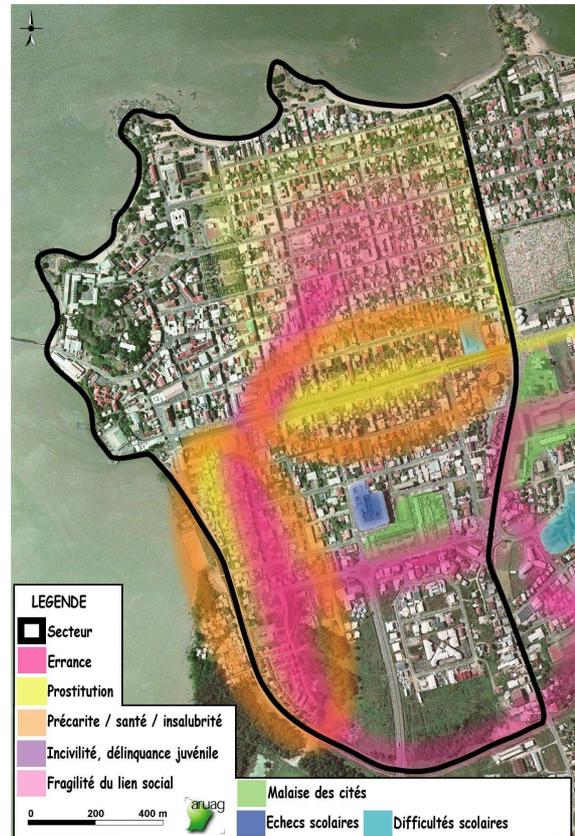
### 2.1.1. Centre ville – quartier Sud

Ce territoire réunit toute la partie *Ouest du centre ancien et des « quartiers sud » jusqu'aux zones Galmot et Leblong.*

Centre historique de la ville de Cayenne (capitale régionale et ville centre d'agglomération), ce secteur à la fois porte de gros enjeux de développement de la ville et cumule de solides handicaps urbains et sociaux.

**L'argumentaire qui justifie le découpage** du secteur s'appuie sur :

- La volonté politique d'élargir la notion de centre ville jusqu'aux premiers faubourgs afin de prendre en compte l'évolution des pratiques de la ville ;
- La diffusion des problématiques sociales des quartiers sud (trafics illicites, prostitution, insécurité, squat, errance) vers l'hyper centre historique. Le canal Laussat, historiquement frontière sociale entre le nord et le sud, n'est plus désormais qu'une passerelle entre les deux secteurs.
- La nécessité de traiter conjointement le nord et le sud du centre –ville, dans la mesure où les populations prioritaires (errants, prostitués...) se déplacent de part et d'autre du canal en fonction des interventions publiques.



Toutefois, ce serait une erreur de limiter la géographie du CUCS à une partie seulement de l'hyper-centre. En effet, si l'intervention publique se concentre autour du canal Laussat, les personnes se déplaceront immédiatement à la fois plus au sud et plus au nord : l'errance et la prostitution touchent déjà le bord de mer, alors même que la politique municipale affiche une volonté de reconquête du front de mer, avec plusieurs projets d'aménagement. Le secteur de Ronjon (sud canal), jusqu'à récemment épargné par les problèmes du village chinois, subit désormais les effets en tâche d'huile de l'errance et de la prostitution.

#### **Positionnement du droit commun sur le secteur :**

**Intervention municipale**, en lien avec les dispositifs de l'Etat, depuis 2002 :

*Sur le plan urbain* : OPAH devenue OPAH –RU en 2005 ; RHI prévue sur le village chinois et le squat des Palétuviers ; RHI avec éradication prévue sur l'Îlet Malouin, du fait du PPRI ; PRU sur les quartiers sud et le secteur du marché

*Sur le plan social* : Fort soutien au SAMU SOCIAL et à RDS ; Accueil des habitants et des activités associatives du village chinois dans un équipement de proximité (maison de quartier), géré par un agent communal.

*Sur le plan économique :* Mise en place d'une ORAC sur le centre ville historique (Nord du canal). Mise en place d'un plan d'action pour la ZFU. Aménagement du PAE Malterre dans le cadre du PRU. Soutien aux SIAE par le biais de commandes publiques.

**Intervention de l'Etat :** soutien fort au SAMU SOCIAL, à RDS ( Relais Drogue Solidarité) et subventions à des associations territoriales qui développent une action contre la toxicomanie et la prostitution (prévention Sida et réinsertion, Point Ecoute)

**Conseil Général :** présence d'un dispensaire, présence d'une assistante sociale de secteur, subventions aux associations intervenant sur son champ de compétence.

### **Action de la Politique de la ville avant le CUCS :**

Présente depuis 1993, elle a :

- financé la création des équipements de proximité (Maison de Quartier, terrain de basket, terrain de foot aujourd'hui « mangé » par la mer), ainsi que la construction d'une agence postale,
- a participé à la première RHI du village chinois,
- a impulsé le développement d'un tissu associatif toujours dynamique bien que fragile, notamment dans les domaines du sanitaire et social et de l'insertion par l'économique (Régie Cayenne-Sud, forte activité entre 1998 et 2002, a déposé son bilan depuis)
- co-financé les activités des associations intervenant dans les différents quartiers du secteur (accompagnement à la scolarité, activités culturelles, aide à la réinsertion, prévention auprès des jeunes, accompagnement des personnes en rupture (errance, toxicomanie), etc...
- co-financé les structures référentes de la ville intervenant sur ce secteur dans le traitement de l'errance, la toxicomanie, la prostitution...(RDS, Entraides, Samu Social)

### **Diagnostic territorialisé du CUCS :**

#### **Enjeux principaux de ce secteur**

- Reconquête du centre ville et retour d'attractivité vital pour l'ensemble de la ville
- Equilibre territorial et social à trouver entre le nord et le sud du centre ancien, de part et d'autre du canal.

PROBLEMES	CHOMAGE	HABITAT DEGRADE	ERRANCE	PROSTITUTION	INSECURITE	PRECARITE	MALAISE DES CITES	ECHEC SCOLAIRE
CENTRE-VILLE	+	++	+++	+++	+++	++		++
VILLAGE CHINOIS	+++	+++	+++	+++	+++	+++		+++
RONJON	++	+	+	++	+	+		+++
PALETUVIERS / MALOUINS	+++	+++			+	+++		+++
RENOVATION URBAINE	++	++			+	+	+	+++
ZA GALMOT		+			+			

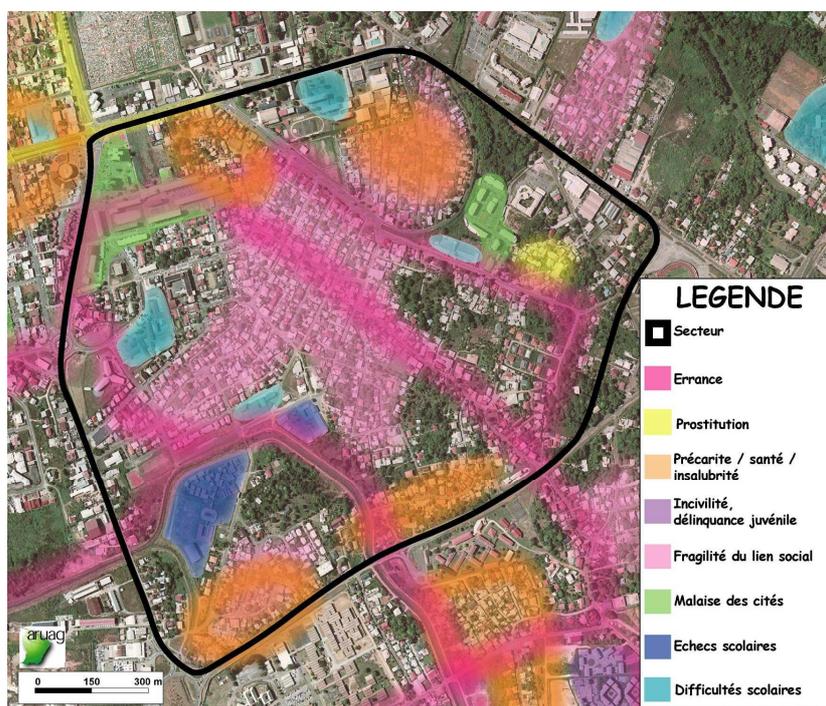
#### **Modalités et niveaux d'intervention :**

- Intervention de réparation dans les domaines de l'habitat
- Traitement curatif, tant sur l'urbain que sur le social (problématique multisectorielle), et, démarche de développement économique local.
- Accompagnement du traitement social de l'errance, la grande exclusion, la prostitution... (ASV)

REPOSES	EMPLOI DEVELOPPE MENT ECONOMIQUE	RESTRUCTU RATION HABITAT OU R.H.I	PREVENTION INSERTION	PREVENTION SANTÉ / ASV	VEILLE	EDUCATION PRE	EDUCATION ACCOMPA GNEMENT
CENTRE-VILLE	+++	++		+++			+
VILLAGE CHINOIS	+++	+++	+++	+++		++	++
RONJON	++	+	+	+		++	++
PALETUVIERS / MALOUINS		+++	+++	++		++	++
RENOVATION URBAINE	++	++	++	+	+	++	++
ZA GALMOT	++	+(GUP)					

### 2.1.2. Faubourg Nord

Au sud-est du centre historique, les années 50 ont vu la naissance des « faubourgs », en même temps que les familles agricoles lotissaient leurs terres et se convertissaient peu à peu aux activités industrielles et tertiaires. L'urbanisation de la ville commença alors à s'étendre au-delà du canal Laussat, dans ces zones marécageuses et insalubres du grand Cayenne-Sud. Aujourd'hui, des voies de circulation (Rocade) et des équipements (hôpital, Lycée) ont « coupé » les faubourgs autrefois unis par les liens familiaux et sociaux.



Nous distinguerons donc les secteurs des faubourgs Nord (limité par la rocade et l'hôpital) et des faubourgs Sud (qui se termine devant la route du tigre).

**L'argumentaire qui justifie le découpage** du secteur s'appuie sur :

- *l'identité historique et sociologique « populaire »* des quartiers du secteur, dont une part du foncier a muté par la vente de terrains à des bailleurs sociaux ayant construit des programmes d'habitat collectif social (Mirza-Médan-Les Floralies (années 70) ; Jacaranda (années 90-). Les premiers résidents des programmes collectifs sont issus des faubourgs mêmes ou des communes rurales de Guyane. Certains y vivent encore, d'autres ont bénéficié de l'accession sociale à la propriété dans les maisons individuelles voisines des immeubles.
- Cependant, ces quinze dernières années, sous *la pression démographique* générée par l'immigration, *la morphologie sociale et physique des quartiers a fortement évolué* (habitat spontané, poches d'insalubrité), et des tensions liées aux différences entre les populations et les modes de vie sont apparues. D'autres tensions se développent également dans les programmes de logements collectifs, typiques de ce type d'habitat, que l'on a traduit dans le diagnostic par l'expression « *malaise des cités* » (promiscuité, incivilités, délinquance des jeunes, violences intra-familiales...).

Enfin, la précarité augmentant en même temps que les repères traditionnels se délitent, ces quartiers encore « anciens » connaissent depuis peu un développement fulgurant de phénomènes dramatiques (prostitution de mineures, alcoolisme et toxicomanie chez les jeunes, suicides, passages à l'acte), et subissent de surcroît les effets en tâches d'huile des problèmes sociaux du centre-ville et des quartiers-sud : errance et insécurité.

## **Positionnement du droit commun :**

### **Intervention municipale :**

*Sur le plan urbain*, depuis les années 70, plusieurs interventions ont été développées en vue d'améliorer l'existant en matière d'infrastructures primaires, dans un contexte où l'occupation de l'espace ayant précédé l'aménagement de cet espace, de nombreux dysfonctionnements sont à gérer : problèmes d'assainissement, d'écoulement des eaux, de raccordement aux réseaux, de mise aux normes des canaux d'évacuation ...

L'inscription d'une partie du secteur en PRU se conjugue avec des travaux d'aménagement sur les voies et les réseaux dans l'ensemble du secteur, soit par la commune, soit par la communauté de communes du Centre littoral.

*Sur le plan social*, un centre socio-culturel fut dynamique en matière d'accès à la culture et aux loisirs. Depuis sa fermeture (2001) peu d'intervention sauf ponctuelle ( événements) . Un projet d'espace multiculturel rattaché à une médiathèque est prévu dans le PRU à l'emplacement de l'actuel centre, voué à la démolition. Depuis 2006, mise à disposition de personnel communal dans les associations gestionnaires de maisons de quartier (quatre dans le secteur).

**Intervention de l'Etat** : le siège du Centre Général de Sécurité Sociale est situé au nord de ce secteur, route de Raban, mais il n'y a pas, pour l'instant, d'intervention territorialisée de l'Etat, hormis l'apport de subventions à certaines associations oeuvrant dans le champ de la prévention sanitaire et sociale.

**Conseil Général** : une PMI, un centre de vaccination et une crèche départementale à Mirza.

**Conseil Régional** : implantation en 2005 du siège de la Mission Locale Régionale et de l'antenne Cayenne-Sud au cœur des cités Mirza-Médan-Les floralies.

## **Positionnement de la politique de la ville avant le CUCS :**

Présente depuis 1993, elle a :

- financé la création des équipements de proximité (Maisons de Quartier, plateaux multisports, kiosques...)
- participé à la lutte contre l'insalubrité (bornes d'eau à Eau Lisette, busage des canaux...)
- impulsé le développement d'un tissu associatif toujours dynamique bien que fragile, notamment dans les domaines de l'animation sociale et culturelle et de l'insertion par l'économique
- co-financé les activités des associations intervenant dans les différents quartiers du secteur (accompagnement à la scolarité, activités culturelles et sportives, aide à la réinsertion, prévention auprès des jeunes, etc...)

## Diagnostic territorialisé du CUCS :

### Enjeux principaux de ce secteur :

- Intégration à la dynamique de développement du centre-ville (complémentarités à trouver)
- Changement d'image d'une entrée de centre-ville actuellement en « décrochage ».
- Maintien d'un tissu social fragilisé dans et entre des micro-quartiers qui se referment

PROBLEMES	CHOMAGE	HABITAT DEGRADE	ERRANCE	PROSTITUTION	INSECURITE	PRECARITE	MALAISE DES CITES	ECHEC SCOLAIRE
MIRZA / MEDAN / LES FLORALIES	++	++	++	+	+	+	+++	++
RHI N'ZILA / FAUBOURG L'ABRI	+++	++	++		+	++		++
LA FAURIE / CESAIRE / THEMIRE	+++	+	++					+++
ANATOLE BRUTUS	+++	++	++		+	+		++
MANGO / BRUTUS / JACARANDA	+++	++	++	++	+++	+++	+++	++
EAU LISETTE	+++	++	++		+	+		+++

### Modalités et niveaux d'intervention :

- Secteur de réparation
- Traitement curatif pour inverser la tendance à la dégradation du tissu urbain, social et économique

REPNSES	EMPLOI DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	RESTRUCTURATION HABITAT OU R.H.I	PREVENTION INSERTION	PREVENTION SANTE / ASV	VEILLE	EDUCATION PRE	EDUCATION ACCOMPAGNEMENT
MIRZA / MEDAN / LES FLORALIES	+++	++	+++	+	++		+
RHI N'ZILA / FAUBOURG L'ABRI	+++	++		+	++		+
LA FAURIE / CESAIRE / THEMIRE	++	+(GUP)		+	+	++	+
ANATOLE BRUTUS	++	++		+	++		+
MANGO / BRUTUS / JACARANDA	++	++	+++	+++	+++		+
EAU LISETTE	++	++		+	++	++	+

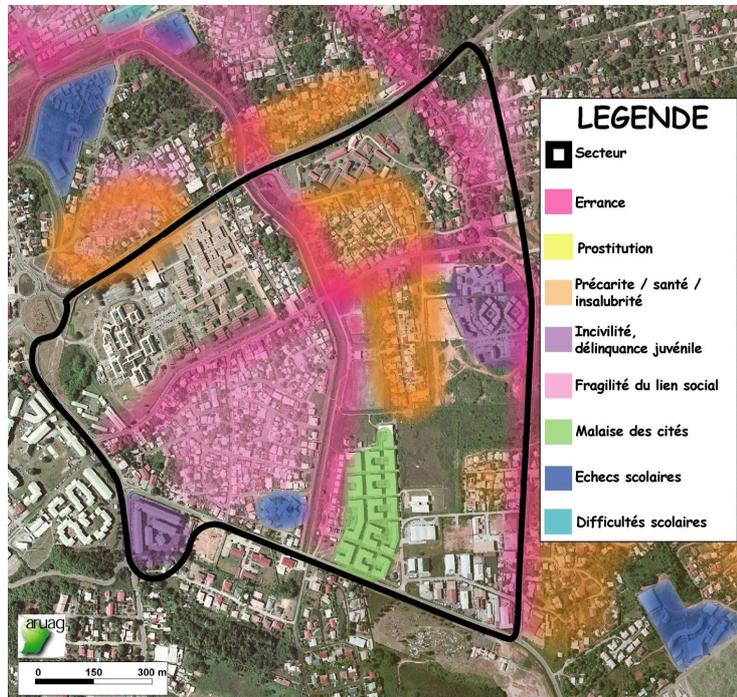
## 2.2 En priorité 2

### 2.2.1. Faubourg Sud

Territoire de transition, ambivalent

La partie Sud des premiers faubourgs de Cayenne a subi *beaucoup de transformations* ces quinze dernières années :

- la construction de l'hôpital et du lycée Félix Eboué ainsi que l'aménagement de la rocade ont permis l'éradication d'un bidonville mais également coupé cette partie de la ville du reste des faubourgs.
- L'urbanisation de Cayenne s'est réalisée dans le sud de la ville avec une fonction résidentielle à vocation sociale : des programmes d'habitat collectif se sont construits et se construisent encore, générant une mutation de la morphologie sociale du secteur. Pour l'heure, plusieurs groupes et catégories de populations cohabitent dans une juxtaposition de quartiers aux types d'habitat très différenciés : faubourg d'habitat individuel traditionnel, habitat spontané, habitat social collectif, squat devenant poches d'insalubrité...



**L'argumentaire qui justifie le découpage** « faubourgs sud » s'appuie sur :

- Une communauté non d'histoire mais de « destin » des populations résidant dans ce secteur périphérique très populaire, quelque peu enclavé et coupé du centre ville ;
- La colonne vertébrale que constitue pour l'ensemble du secteur la plaine de jeu de Bonhomme, avec sa maison de quartier, et la rue principale de la cité Cabassou, rue des commerces et des services ;
- Le fait que les services publics présents (hors hôpital et Lycée) desservent l'ensemble du secteur : groupe scolaire de Bonhomme, agence postale de Cabassou, mairie annexe, et que la commune est en train d'achever la réalisation des voies structurantes de maillage de cet ensemble de quartiers.
- Le fait que l'ensemble du secteur est devenu en peu de temps à la fois un secteur à risques et à fort potentiel de développement :
  - A risques par la diffusion de l'errance et de la toxicomanie visible (proximité de l'hôpital), la concentration d'habitat social collectif accueillant des populations de plus en plus précaires autour du faubourg traditionnel, l'implantation prochaine du carbet d'accueil du SAMU SOCIAL au cœur

d'une zone résidentielle populaire à forte concentration d'enfants et de jeunes.

- A fort potentiel du fait de *la ZFU*, du projet de *plateau tertiaire de la SIGUY* à Novaparc, des travaux de *désenclavement* du secteur et de *l'implantation du siège de la DSDS* à Bonhomme.

### **Positionnement du droit commun sur le secteur sud :**

#### **Intervention municipale:**

- *Sur le plan urbain*, d'importants travaux de mise aux normes et de désenclavement ont été entrepris et se poursuivent au niveau des infrastructures (voiries et réseaux). Plus récemment, les équipements publics sont apparus avec :
  - *une mairie annexe* (financements politique de la ville)
  - *une agence postale* (financements politique de la ville),
  - *bientôt une deuxième école* (livraison 2007),
  - *l'implantation du siège de la DSDS* (vente du foncier par la ville).
- *Sur le plan social*, la Politique de la Ville a accompagné la politique municipale dans le soutien au développement des activités sportives et culturelles, notamment à travers une convention avec une association structurante : l'ASCB. La commune s'est pour sa part impliquée dans l'octroi de moyens au SAMU SOCIAL par une aide à l'installation (siège à Cabassou), et le don de foncier pour la construction d'un carbet d'accueil pour les errants et les personnes en rupture.

### **Positionnement de la politique de la ville avant le CUCS :**

La Politique de la ville a développé une action forte dans l'animation *sociale et culturelle* durant les années 90, et dans le *champ sanitaire et social* auprès de la *communauté haïtienne*, fortement représentée dans le secteur.

Elle a accompagné le développement des associations de quartier du secteur, soutenu la création des équipements publics et d'une structure de garde d'enfants associative.

Sur le plan économique, l'effet ZFU a été très visible dans ce secteur, le bailleur social ayant libéré les pieds d'immeubles de la cité Cabassou pour y implanter des locaux commerciaux et tertiaires dans la rue principale. Non seulement *l'effet « cité dortoir » a reculé mais la délinquance y a fortement diminué*. Des signaux d'alerte reviennent néanmoins fortement : le « malaise des cités » grandit.

## Diagnostic territorialisé du CUCS :

### Enjeux principaux de ce secteur

- La cohésion sociale et territoriale entre communautés et entre quartiers
- Le désenclavement et le maillage entre les quartiers du secteur et avec le reste de la ville
- La prévention de la délinquance et des incivilités

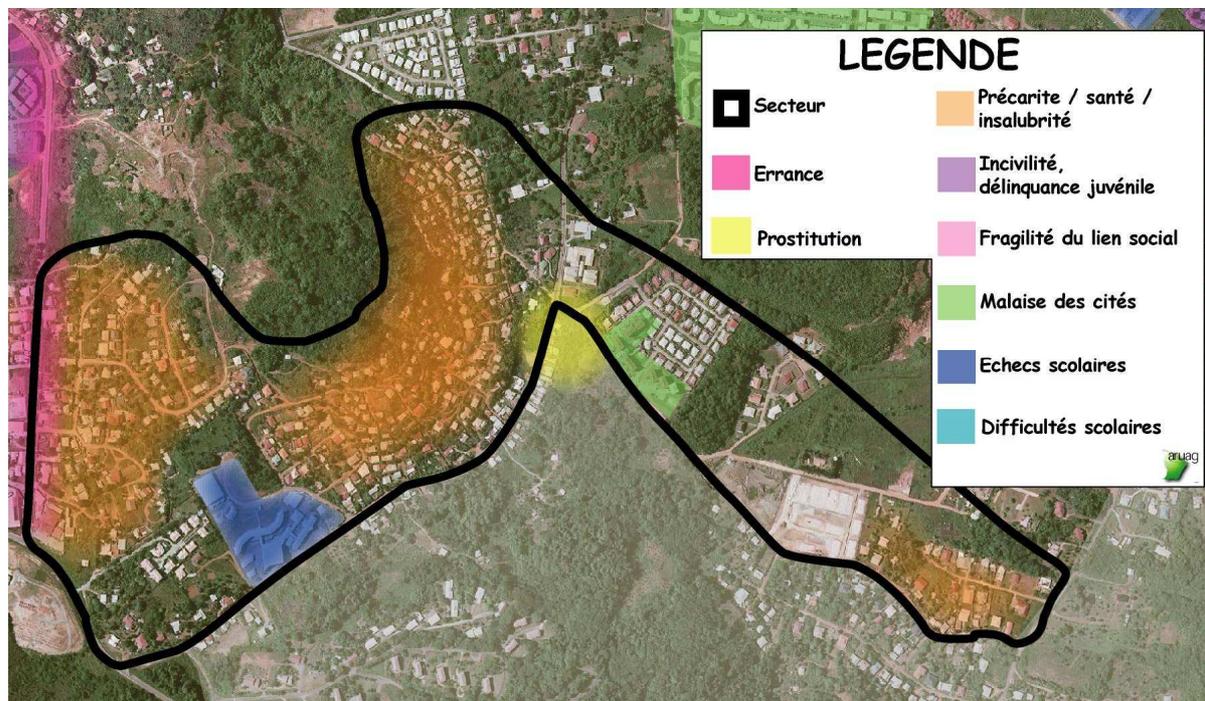
PROBLEMES	CHOMAGE	HABITAT DEGRADE	ERRANCE	PROSTITUTION	INSECURITE	PRECARITE	MALAISE DES CITES	ECHEC SCOLAIRE
BONHOMME	+++	+	+	+	+	+		+++
JEAN-FRANCOIS / PASCALINE	+++	++	+	+	+	+++		+++
CABASSOU	++	+	+		++	+	++	+++
RABAN	NR	++	+			+		++
NOVAPARC	NR						++	++
ZA CALIMBE								
URANUS	NR	+					+	+

### Modalités et niveaux d'intervention

- Secteur de consolidation de l'action antérieure
- Action d'optimisation des points forts du territoire et lutte contre les effets de la précarité croissante (deux sites encore en RHI, habitat social en forte croissance)

REPONSES	EMPLOI DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	RESTRUCTURATION HABITAT OU R.H.I	PREVENTION INSERTION	PREVENTION SANTE / ASV	VEILLE	EDUCATION PRE	EDUCATION ACCOMPAGNEMENT
BONHOMME	++	+		+	++	++	+
JEAN-FRANCOIS / PASCALINE	+++	++		++	++	++	+
CABASSOU	++	+(GUP)	+++	+	++	++	+
RABAN		+		+	+		+
NOVAPARC	+		+		+		+
ZA CALIMBE	++						
URANUS		+(GUP)	+	+			+

## 2.2.2. Ploermel et Mont Baduel



Territoire aux *limites sud-est de la ville de Cayenne, dominé par une colline, le Mont Baduel*, le secteur a fait l'objet d'une *urbanisation sauvage*, envahissant les espaces naturels non aménagés. Depuis, une partie de la colline a été placée en PPR et les opérations de RHI qui doivent s'y conduire se doublent d'une nécessité d'évacuation des résidents sans possibilité de relogement sur site, sauf là où le niveau de risque reste faible ou nul.

*Le seul service public du secteur, le Collège Justin Catayée*, accueille des élèves résidant parfois bien loin de l'établissement, et connaît un fort taux d'échec scolaire et de difficultés (scolarisation tardive, violence scolaire).

### **Positionnement du droit commun sur ce secteur :**

Quasi inexistant sauf récemment à travers le projet de RHI.

### **Positionnement de la politique de la ville avant le CUCS :**

Soutien aux associations, notamment communautaires, oeuvrant dans le secteur, en terme d'accompagnement à la scolarité, de prévention sanitaire et social, de soutien identitaire et culturel.

## Diagnostic territorialisé du CUCS :

### Enjeux principaux de ce secteur :

- Instaurer le droit,
- assainir le territoire
- intervenir sur l'éducation et sur la précarité, l'hygiène et la santé publique.

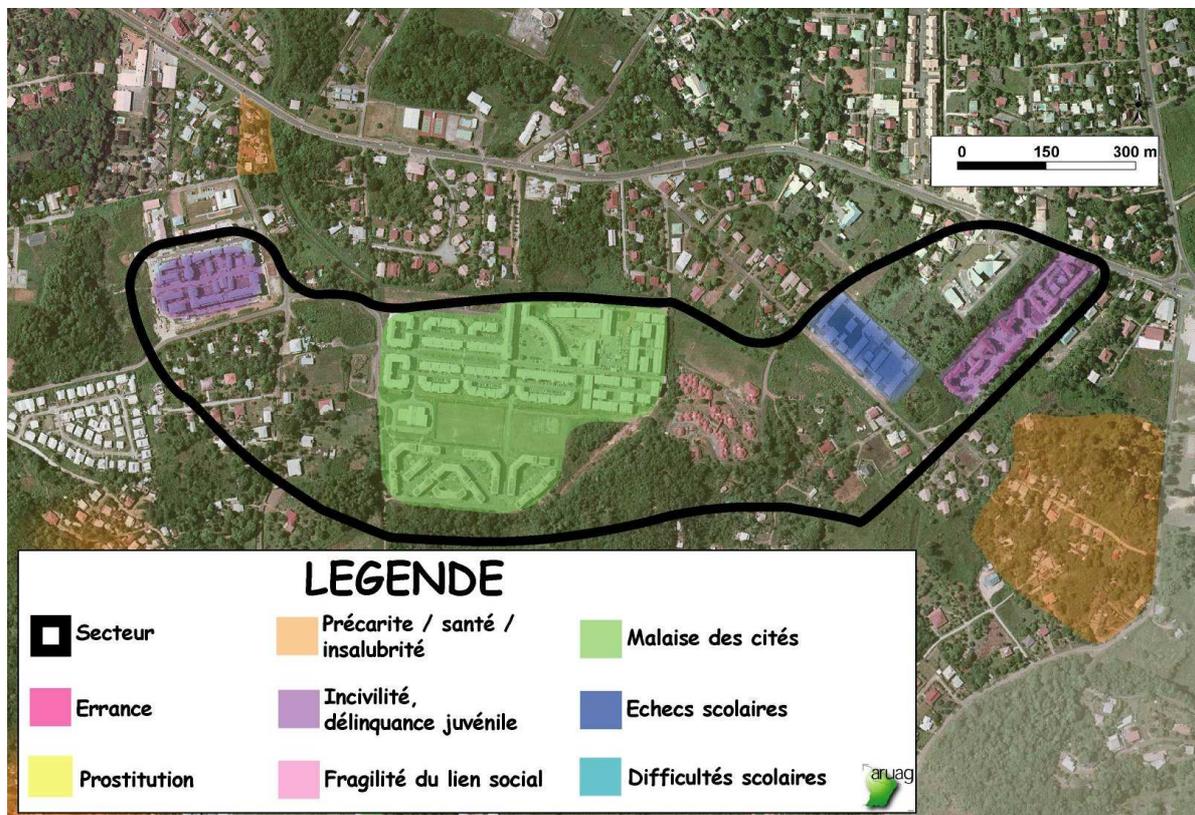
PROBLEMES	CHOMAGE	HABITAT DEGRADE	ERRANCE	PROSTITUTION	INSECURITE	PRECARITE	MALAISE DES CITES	ECHEC SCOLAIRE
PLOERMEL	NR	+++	+		+	++		+++
MONT BADUEL	NR	+++			++	+++		+++
SQUATT PETIT LUCAS	NR	+++		+++	++	+++		+++
PETIT LUCAS	NR				+		+	+++
HAMEAU DES ENCENS	NR	+++				+++		+++

### Modalités et niveaux d'intervention :

- Secteur de réparation – impulsion d'une intervention à structurer progressivement en lien avec l'avancement de la RHI
- Traitement curatif, essentiellement autour de l'habitat (éradication et mise aux normes)
- Actions :
  - sur l'habitat et l'accompagnement social et sanitaire des familles en situation de précarité, surtout lorsqu'elles doivent être relogées.
  - Sur l'éducation et l'accompagnement à la scolarité. Le taux de non scolarisation est important dans ce secteur d'illégalité, et les difficultés des enfants scolarisés sont souvent liées à la non maîtrise de la langue française.

REPOSES	EMPLOI DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	RESTRUCTURATION HABITAT OU R.H.I	PREVENTION INSERTION	PREVENTION SANTE / ASV	VEILLE	EDUCATION PRE	EDUCATION ACCOMPAGNEMENT
PLOERMEL		+++	++	++		++	++
MONT BADUEL		+++	++	++		++	++
SQUATT PETIT LUCAS		+++		++		++	
PETIT LUCAS					+	++	
HAMEAU DES ENCENS		+++		++		++	

### 2.2.3. Mont Lucas, Suzini



Derrière l'urbanisation en « arrête de poisson » qui s'est développée le long des grands axes de circulation de la ville, des opportunités foncières ont permis aux bailleurs sociaux d'implanter des programmes d'habitat « là où on le pouvait », sans plan d'aménagement d'ensemble, sans les équipements nécessaires au fonctionnement social d'un territoire, sans réponses aux problèmes pourtant évidents de mobilité des résidents.

De ce fait le secteur de Suzini / Mont Lucas reste un secteur à construire, à relier et à unifier, notamment par des voies de liaisons entre les diverses cités et la création d'équipements de proximité que les populations des différents quartiers pourraient partager

**L'argumentaire qui justifie le découpage** s'appuie sur :

- La volonté de *désenclaver et relier* entre eux les quartiers de ce secteur, notamment les cités d'habitat social qui vivent les mêmes types de situation et subissent le même « malaise des cités »,
- La nécessité *d'accompagner les familles* habitant les poches d'habitat spontané ou insalubre ( trou biran, boutezelle) en leur permettant *d'accéder aux équipements et aux services* mis en place dans les cités d'habitat collectif proches bénéficiant de LCR (locaux collectifs résidentiels)

## Positionnement du droit commun :

**Intervention communale** : aide à l'installation d'associations diverses à Mont Lucas. Un projet de plateau sportif et d'espace de détente, suspendu à cause de problèmes de foncier

**Intervention de l'Etat** : Pas d'intervention en dehors des questions d'habitat et des liens avec les bailleurs, quelques subventions aux associations spécialisées ayant leur siège à Mont Lucas.

**Le Conseil Général** : Présence (suspendue) d'un bureau du service de prévention.

## Positionnement de la politique de la ville avant le CUCS :

- Un *effet ZFU* mitigé du fait de l'enclavement du secteur et des conséquences malheureuses de la densification des dernières tranches du programme de logements à Mont Lucas.
- L'action de *soutien aux associations* a suivi la courbe de création et de disparition de ces dernières, particulièrement *fragiles* dans ce secteur.
- Le manque d'équipements sportif et culturel de proximité, de même que l'absence (corrélée) d'un réel tissu associatif, ont rendu inopérante toute tentative de structurer un projet de territoire solide et pérenne.
- *Création d'une GUP* en difficulté du fait du sentiment d'abandon des populations, souvent en situation précaire, aggravé par l'isolement, accroissant les dysfonctionnements tant urbains que sociaux,
- Des *projets économiques soutenus dans le cadre du FREQ* et de « talents des cités », mais tout reste encore à construire et à structurer.

## Diagnostic territorialisé du CUCS :

### Enjeux principaux du secteur :

- Créer de la ville,
- transformer une « zone » en territoire intégré à la dynamique urbaine
- Inverser la tendance actuelle qui accroît les dysfonctionnements sociaux et la délinquance juvénile

PROBLEMES	CHOMAGE	HABITAT DEGRADE	ERRANCE	PROSTITUTION	INSECURITE	PRECARITE	MALAISE DES CITES	ECHEC SCOLAIRE
RESIDENCE GUSTAVE STANISLAS	NR							+++
CITE MONT LUCAS	++	+					+++	+++
RESIDENCE SUZINI	NR						++	+++

### Modalités et niveaux d'intervention :

- Secteur de prévention
- Action à structurer dans tous les domaines pour mettre ce secteur « sur les rails » d'une évolution équilibrée.

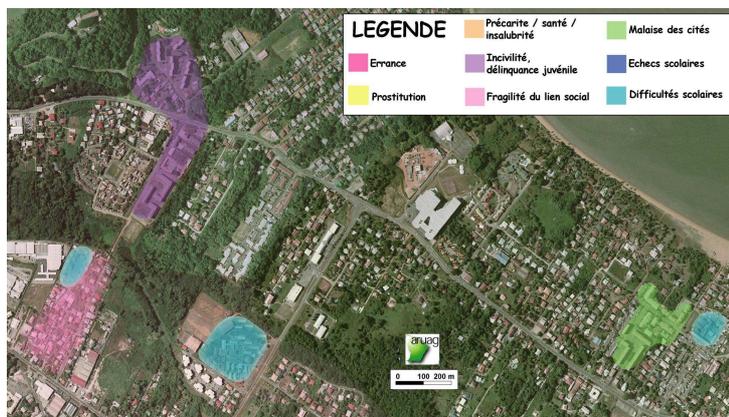
REPONSES	EMPLOI DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	RESTRUCTU RATION HABITAT OU R.H.I	PREVENTION INSERTION	PREVENTION SANTE / ASV	VEILLE	EDUCATION PRE	EDUCATION ACCOMPAGNE MENT
RESIDENCE GUSTAVE STANISLAS	+		+		++	++	+
CITE MONT LUCAS	+++	+ (GUP)	+++	+	++	++	+
RESIDENCE SUZINI			++		++	++	

## 2.3. En priorité 2 et 3

### 2.3.1. Périphéries Nord et Sud

#### Au Nord (niveau 2)

Les territoires ciblés se caractérisent par des zones d'habitat social éparpillés dans un secteur résidentiel pavillonnaire (classes moyennes et cadres), et quelques squats provoquant un sentiment d'insécurité chez les riverains.



**Positionnement du droit commun :** faible, pas de services publics (hors scolaires) hormis la présence du siège social de l'ADI.

**Action de la politique de la ville avant le CUCS :** Les quartiers concernés, notamment les cités Chatenay et Zéphir, bien que n'étant pas en ZUS, ont nécessité l'intervention de la politique de la ville vers la fin des années 90, au cours desquels le « malaise des cités » avait atteint un seuil critique, la délinquance et l'insécurité étant prégnantes dans ces quartiers. Suite aux travaux de réhabilitation du bâti engagés par le bailleur et grâce au soutien de la politique de la ville au développement des associations de proximité et de la régie de quartier, les cités ont connu une réelle période de pacification. Les signaux d'alerte reviennent aujourd'hui, y compris dans les cités plus récentes (Horth, les pépites...), et nécessitent donc qu'une veille préventive soit maintenue dans le secteur, renforcé à Horth, Zéphir et Chatenay.

#### Enjeux principaux du secteur :

- Prévention de la délinquance et des incivilités.
- Réduction de l'échec scolaire
- Rétablissement du lien social dans les différentes cités d'habitat social.

PROBLEMES	CHOMAGE	HABITAT DEGRADE	ERRANCE	PROSTITUTION	INSECURITE	PRECARITE	MALAISE DES CITES	ECHEC SCOLAIRE
CITE PASTEUR	NR							++
CITE CHATENAY	++				+		+	++
CITE HORTH	NR				+		++	++
CITE LES PEPITES	NR						+	++
CITE ZEPHYR	++	++			+	+	++	++
CITE GRANT	NR				+			++
CITE COULEE D'OR	NR							++

#### Modalité et niveau d'intervention :

- Secteur de veille préventive
- Conforter les actions de prévention, d'insertion et d'accompagnement éducatif.

REPONSES	EMPLOI DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	RESTRUCTURATION HABITAT OU R.H.I	VEILLE	PREVENTION INSERTION	PREVENTION SANTE / ASV	EDUCATION PRE	EDUCATION ACCOMPAGNEMENT
CITE PASTEUR			+		+		++
CITE CHATENAY			+	+			++
CITE HORTH			++	++	+		++
CITE LES PEPITES			+				++
CITE ZEPHYR		++	++	++	+		++
CITE GRANT			+				++
CITE COULEE D'OR			+				++

### Au Sud (niveau 3)

Les territoires ciblés se caractérisent par des sites d'habitat social éparpillés dans un tissu d'urbanisation majoritairement constitué d'habitat individuel. Ils n'ont pas fait l'objet jusqu'à récemment d'un positionnement du droit commun ni d'actions significatives de la politique de la ville, hormis dans l'aide au fonctionnement des associations de proximité (prévention auprès des jeunes, actions éducatives et citoyennes)



#### Enjeux principaux du secteur :

- Prévention de la délinquance et des incivilités.
- Réduction de l'échec scolaire
- Rétablissement du lien social dans les différentes cités d'habitat social.

PROBLEMES	CHOMAGE	HABITAT DEGRADE	ERRANCE	PROSTITUTION	INSECURITE	PRECARITE	MALAISE DES CITES	ECHEC SCOLAIRE
APOUNOU	NR	+					+	+
LA ROSERAIE	NR							+
CITE MORTIN	NR							+

#### Modalité et niveau d'intervention :

- Secteur de veille préventive
- Conforter les actions de prévention, d'insertion et d'accompagnement éducatif.

REPONSES	EMPLOI DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	RESTRUCTURATION HABITAT OU R.H.I	VEILLE	PREVENTION INSERTION	PREVENTION SANTE / ASV	EDUCATION PRE	EDUCATION ACCOMPAGNEMENT
APOUNOU		+(GUP)	+	+			+
LA ROSERAIE							+
CITE MORTIN							+

### 2.4.2. Sites associés aux territoires de projet ( priorité 3)

Les interventions sur ces sites sont ponctuelles et en réponse à des problèmes très précis, leur traitement se fera en lien avec les territoires de projet. Leur place dans le CUCS se justifie au titre d'une action préventive. ( priorité 3).

#### **Trou Biran**

Ce secteur est squatté en partie . Dans ces squats des phénomènes délictueux se développent.



#### **Squatt Boudzelle**

Ce secteur occupé par des personnes sous-tutelles est en état d'insalubrité. Les conditions de vie y sont très mauvaises. L'enjeu de l'intervention est de trouver un relogement en habitat social pour les habitants.

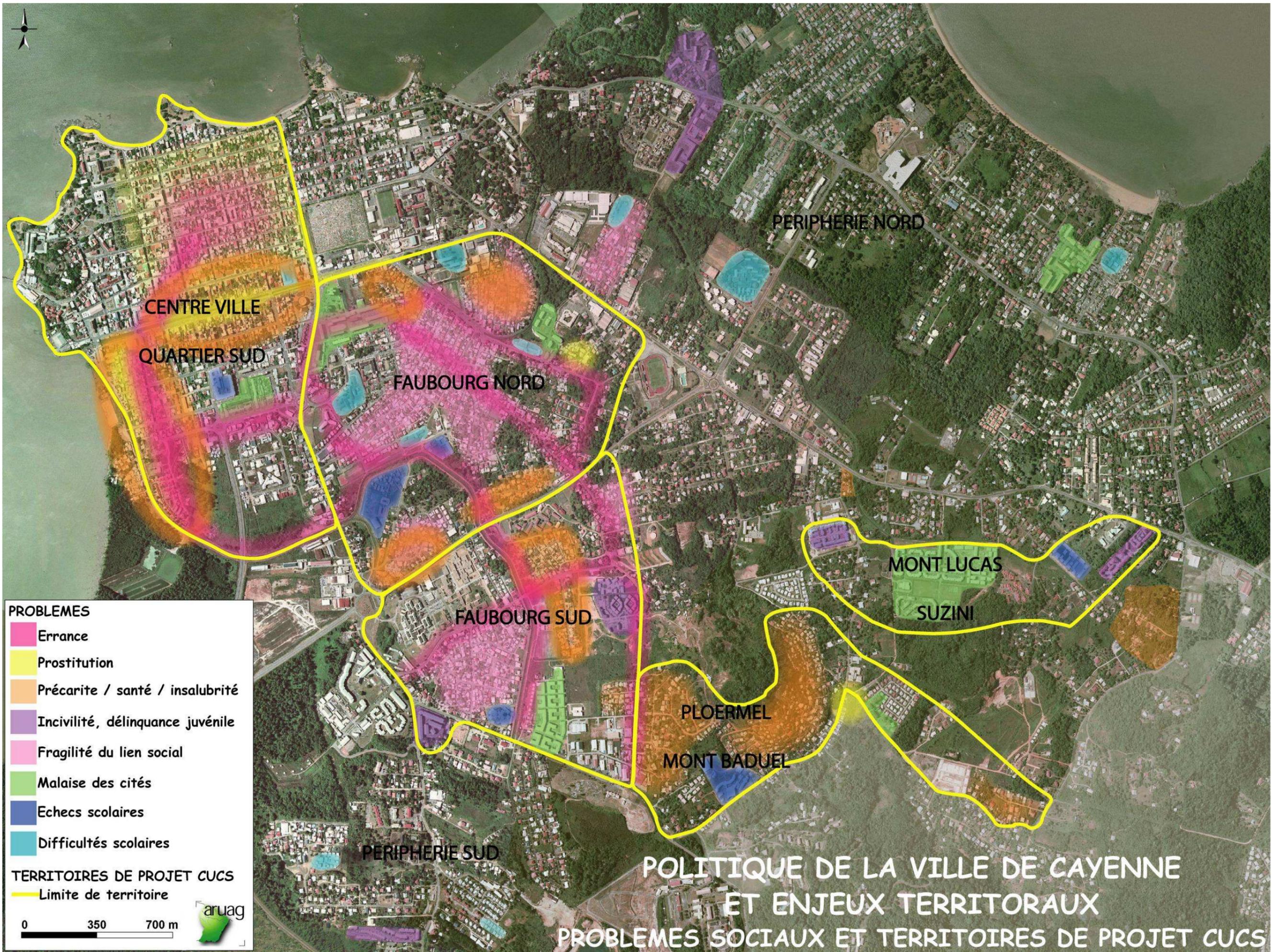


#### **Enjeux principaux de ce secteur :**

PROBLEMES	CHOMAGE	HABITAT DEGRADE	ERRANCE	PROSTITUTION	INSECURITE	PRECARITE	MALAISE DES CITES	ECHEC SCOLAIRE
SQUATT BOUDZELLE	NR	+++	+		++	+++		
TROU BIRAN	NR	+++			+	+++		+++

#### **Modalités et niveaux d'intervention nécessaires :**

REPOSES	EMPLOI DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	RESTRUCTURATION HABITAT OU R.H.I	PREVENTION INSERTION	PREVENTION SANTE / ASV	VEILLE	EDUCATION PRE	EDUCATION ACCOMPAGNEMENT
SQUATT BOUDZELLE		+++		+++			
TROU BIRAN		+++		++		++	



CENTRE VILLE  
 QUARTIER SUD

FAUBOURG NORD

PERIPHERIE NORD

FAUBOURG SUD

MONT LUCAS  
 SUZINI

PLOERMEL

MONT BADUEL

PERIPHERIE SUD

POLITIQUE DE LA VILLE DE CAYENNE  
 ET ENJEUX TERRITORIAUX

PROBLEMES SOCIAUX ET TERRITOIRES DE PROJET CUCS

**PROBLEMES**

- Errance
- Prostitution
- Précarité / santé / insalubrité
- Incivilité, délinquance juvénile
- Fragilité du lien social
- Malaise des cités
- Echecs scolaires
- Difficultés scolaires

**TERRITOIRES DE PROJET CUCS**

Limite de territoire



# ANNEXE III

## La stratégie d'intervention

INTRODUCTION : les orientations nationales du CUCS	p 43
Cartographie des territoires et niveaux de priorité	p 45
I Enjeux et objectifs du CUCS de Cayenne	p 46
II LA stratégie opérationnelle 2007-2009	p 48
III Les priorités thématiques du CUCS de Cayenne et leur déclinaison territoriale	p 50

# INTRODUCTION

## Les orientations nationales du CUCS

Le CUCS implique la mise en place d'une conduite de projet et constitue un cadre global et cohérent, au sens où il s'agit de faire converger les moyens et les énergies pour soutenir le développement des quartiers prioritaires urbains. Il s'appuie sur les acquis des contrats de ville dont il resserre la perspective sur cinq enjeux centraux.

### 1.1 Un projet urbain de cohésion sociale sur la base de projets territoriaux

Le CUCS constitue un document qui permet de s'engager contractuellement dans une démarche de projets territoriaux, c'est la raison pour laquelle il implique :

– *de définir un projet urbain de cohésion sociale* visant l'ensemble des objectifs de résultat, définis aux articles 1 et 2 de la loi du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, pour l'amélioration de la vie quotidienne et la promotion de l'égalité des chances des habitants et la meilleure intégration des quartiers dans la ville et l'agglomération ;

– *d'élaborer des programmes d'actions pluriannuelles* déclinant ce projet sur des champs et des quartiers prioritaires, avec des objectifs précis, lisibles et directement évaluables et précisant les engagements de chacun des partenaires, tant dans le cadre de leurs politiques de droit commun que *de mise en œuvre*, d'évaluation, de suivi et d'adaptation du projet urbain de cohésion sociale et des programmes d'action.

### 1.2 Un cadre global et cohérent

Il constitue un cadre global et cohérent qui :

– *prend en compte les politiques structurelles développées à l'échelle communale ou intercommunale* influant sur la situation des quartiers : emploi, développement économique, transport, habitat et peuplement, politique éducative et culturelle, santé, insertion sociale, que les actions conduites au sein des quartiers pour améliorer le cadre de vie ou la situation individuelle des habitants ;

– *intègre et met en cohérence les dispositifs existant sur le territoire* et concourant aux objectifs prioritaires fixés, quelle que soit leur échelle d'intervention : convention de rénovation urbaine, programme local de l'habitat (PLH), plan local d'insertion par l'économie (PLIE), contrat de réussite éducative, équipe de réussite éducative (ERE), contrat éducatif local (CEL), Ecole ouverte, contrat d'accompagnement à la scolarité (CLAS), contrat d'éducation artistique, illettrisme, atelier santé ville (ASV), réseau d'accès aux droits, contrat local de sécurité (CLS), Ville-vie-vacance (VVV), charte de cohésion sociale...

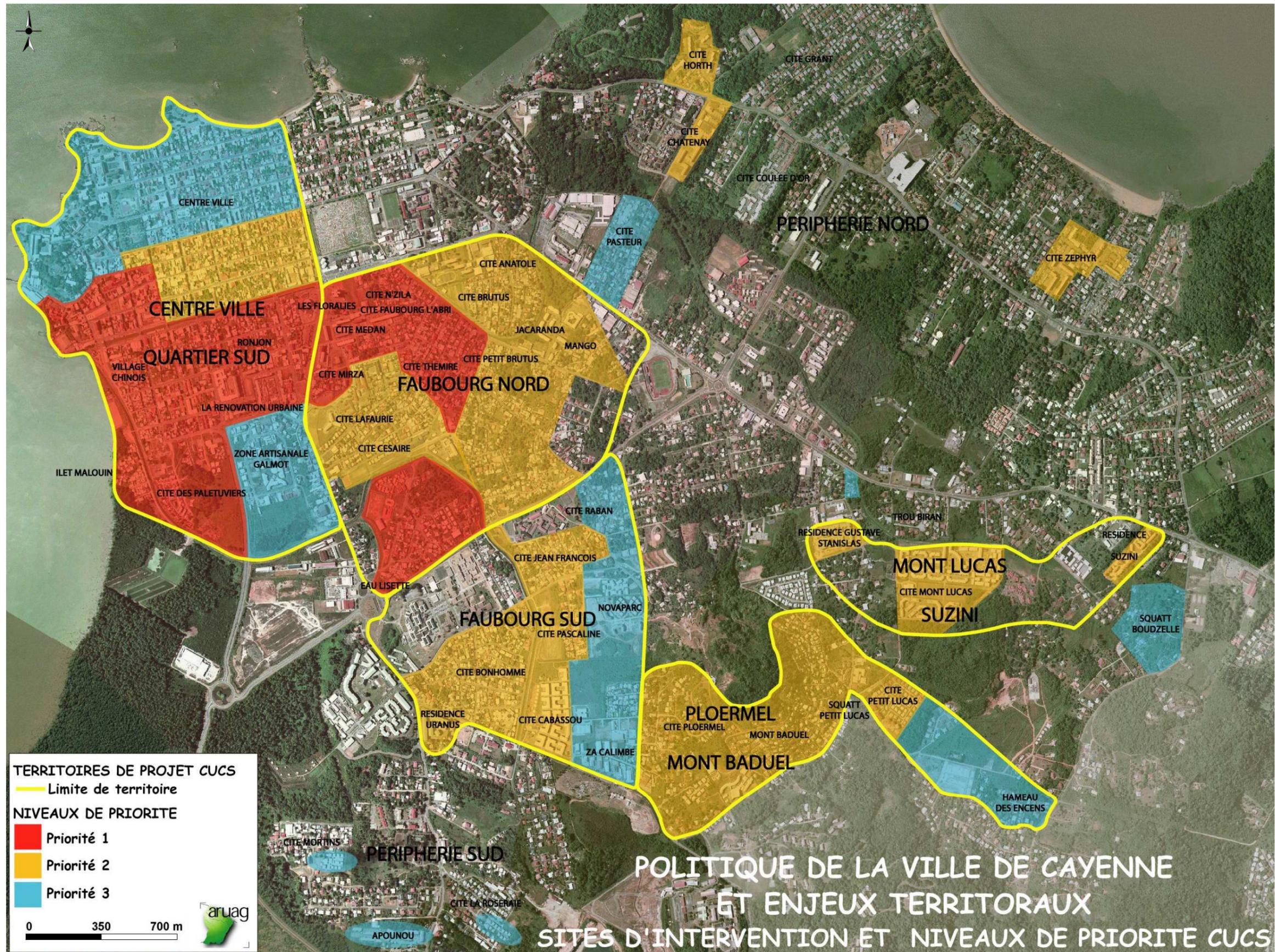
### 1.3 Une géographie prioritaire

Enfin, le CUCS repose *sur une géographie prioritaire hiérarchisée selon trois situations différentes*, faisant appel à la mobilisation de moyens financiers spécifiques, mais aussi de droit commun d'ampleur variable :

– les territoires où une intervention massive et coordonnée de l'ensemble des moyens disponibles est absolument indispensable : les territoires de catégorie 1 ;

– les territoires où une intervention demande d'aller au-delà du droit commun, car, si les difficultés sociales et économiques sont moindres, elles n'en demandent pas moins la mobilisation de moyens spécifiques : les territoires de catégorie 2 ;

– les territoires où les actions relèvent de la coordination des moyens de droit commun, car il s'agit surtout de la prévention ou de l'optimisation des dispositifs : les territoires de catégorie 3.



# I ENJEUX ET OBJECTIFS DU CUCS

---

## L'orientation du CUCS de la ville de Cayenne

L'élaboration du contrat urbain de cohésion sociale de la ville de Cayenne s'inscrit à la fois dans les orientations générales définies au plan national et développe celles-ci en tenant compte de l'enjeu plus global de développement de la ville.

Cinq priorités ont été définies à l'échelle nationale pour la mise en œuvre du contrat urbain de cohésion sociale : habitat, réussite éducative, développement économique, citoyenneté et prévention de la délinquance, santé.

Ces priorités correspondent bien aux enjeux majeurs de la ville de Cayenne :

- *Une forte présence d'un habitat souvent précaire, insalubre* avec la présence de poches d'habitat bidonvillisé relevant soit d'une problématique de renouvellement urbain propre au centre ancien soit d'une problématique de résorption de l'habitat insalubre spécifique à l'Outre-mer, attachée à divers secteurs souffrant des carences issues de leur histoire. L'existence de programmes de logements sociaux construits à partir des années 1960-1970 qui nécessite une démarche de réhabilitation, de restructuration globale dans une perspective de rénovation du bâti et de traitement des espaces extérieurs, dans un souci de désenclavement. Et, enfin, une problématique plus large d'accessibilité et de maillage concernant aussi bien l'intérieur des quartiers que les quartiers entre eux et les quartiers avec le centre ancien ;
- *Une population jeune* avec ce que celle-ci implique comme stratégies à développer en matière d'éducation, de prévention et d'insertion. Cette question est elle-même associée à l'importance de la population étrangère en situation précaire (risques sanitaires et sociaux, insalubrité, accès aux droits, accès aux soins) et nécessite des moyens importants, et pour l'instant insuffisants dans le droit commun, débordé par l'ampleur des problèmes (taux de croissance de la population de 3,6% an) ;
- *Une économie locale fragile, dépendante de la commande publique*, ne permet pas de garantir une insertion professionnelle à tous, notamment aux personnes les moins qualifiées (+ de 30% de chômage), favorisant ainsi le développement de l'économie informelle ou de la désinsertion assistée (cumul de minima sociaux) ;
- *une société multiethnique* où se confrontent des modes de vie et d'habitat différents, des langues et des codes sociaux multiples et dynamiques. Les questions de citoyenneté, de participation et de cohésion sociale, voire, de gestion urbaine de proximité, rencontrent celles du développement culturel, de la reconnaissance interculturelle dans l'accès à la ville, du partage de l'espace public, de la construction de symboles et de lieux forts de cohésion intercommunautaire.

C'est de ces enjeux que découlent les déclinaisons locales des orientations nouvelles de la politique de la ville, constituant les axes stratégiques pour les six ans à venir :

- *Un volet « réussite éducative »*, ciblant les enfants et les jeunes les plus en difficultés et proposant un accompagnement global, intégrant l'épanouissement personnel et le confortement de la parentalité, à travers plusieurs dispositifs complémentaires, élaborés en fonction des tranches d'âges et des situations ;

- *Un volet « développement économique et emploi »* pensé pour les habitants, comportant :
  - D'une part, un axe « emploi local » avec le renforcement de l'employabilité des personnes les plus éloignées du marché du travail, le développement d'activités nouvelles permettant d'allier savoir-faire et proximité et le soutien à la création et/ou la régularisation d'activités et d'entreprises portées par les habitants, le développement des services à la personne ;
  - D'autre part, une animation économique de la zone franche urbaine visant à mieux intégrer les entreprises externes au tissu social afin d'atteindre les objectifs d'emploi et d'insertion du dispositif ZFU.
  
- *Un volet « santé / accès aux soins »* étroitement articulé au traitement de la précarité et de l'accès aux droits, avec principalement :
  - un accompagnement nécessaire du droit commun sur la prise en charge des personnes en situation précaire (grande exclusion, errance) ;
  - un développement de la médiation en santé publique et des approches en santé communautaire dans les quartiers ;
  - un renforcement de la prévention en direction des jeunes en risque de rupture ou en situation de souffrance psychique, fortement tentés par les conduites addictives et les « passages à l'acte » (phénomènes en augmentation) ;
  
- *Un volet prévention de la délinquance et citoyenneté* qui, en raison du contexte local, sera étroitement lié au volet santé / accès aux soins / précarité du fait des problématiques rencontrées : errance, toxicomanie, accès aux droits, prostitution des mineurs, mais sera aussi étroitement lié à la gestion urbaine et sociale de proximité. Ainsi :
  - L'axe « prévention » s'appuiera sur l'accès aux droits et l'accompagnement social afin de développer le pendant social de la démarche initiée par le droit commun sur le traitement de l'errance et les questions de sécurité et de sûreté urbaine. Dans cet axe sera également mise en œuvre une démarche spécifique, qui reste à construire sur la base d'un diagnostic et d'un plan stratégique à élaborer, sur la prévention de la délinquance des jeunes, notamment les mineurs.
  - L'axe « citoyenneté » amènera à soutenir les démarches s'appuyant sur les ressorts locaux de la participation des habitants et de la cohésion sociale dans les cités et les quartiers en prenant appui sur : l'intérêt commun pour le cadre de vie (GUP intégrant la participation des habitants), le droit d'expression dans l'espace public (démocratie participative intégrant toutes les composantes de la population du quartier), La reconnaissance mutuelle entre habitants d'origines et de modes de vie différents (GUSP, médiation, prévention des conflits et des incivilités) et la co-construction d'espaces, de temps et de symboles communs à partager (développement culturel et interculturel, espaces identitaires, événements fédérateurs, travail sur la mémoire des quartiers).

## II LA STRATEGIE OPERATIONNELLE 2007-2009

Les diagnostics territoriaux et les ateliers préparatoires au CUCS ont tenté de rendre compte de l'ensemble des problématiques sociales et urbaines dégagées dans les quartiers prioritaires de la ville, et de mettre en évidence les orientations et interventions nécessaires pour répondre aux différents besoins de ces quartiers. Il ressort que les problématiques sont largement interdépendantes les unes des autres et qu'il paraît difficile, en bonne logique, de traiter d'un thème sans traiter également les autres.

Pour autant, la stratégie opérationnelle du CUCS pour la période 2007-2009 doit prendre en compte diverses contraintes, notamment :

- les moyens financiers affectés à la politique de la ville, les crédits contractualisés restant stationnaires en dépit de l'élargissement de la géographie et de l'augmentation de la population concernée,
- les ressources humaines et les capacités opérationnelles des acteurs sur les territoires concernés, parfois insuffisantes ou très fragiles au regard des enjeux et des exigences de performance du nouveau contrat.

De la prise en compte de ces contraintes découle une nécessaire hiérarchisation des priorités d'action, tant sur les quartiers d'intervention à privilégier que sur les thématiques à traiter

### Sur le plan territorial :

A l'intérieur des grands secteurs de projet présentés dans le chapitre précédent – secteurs regroupant plusieurs quartiers et portant un enjeu global à l'échelle de la ville -, on distinguera les quartiers eux-mêmes, sites opérationnels, cibles d'intervention spécifiques. Suivant les indications nationales, c'est à cette échelle, celle des quartiers, que les trois niveaux de priorité ont été définis.

Catégories	Secteurs de référence	Quartiers cibles
Priorité 1- Les quartiers très prioritaires – action multisectorielle	Sud centre ville Quartiers Sud  Faubourgs Nord	- Centre-ville sud (secteur marché) - Village Chinois / Malouin / Palétuviers, - Cité Rénovation Urbaine, Ronjon - Mirza, Medan, Floralties/ N'Zila / Faubourg L'Abri, - Eau Lisette
Priorité 2- Les quartiers de consolidation	Faubourgs Nord  Faubourgs Sud  Mont baduel/Ploërmel Mont Lucas / Suzini Périphérie Nord	- Petit Brutus, Jacaranda, Mango - Césaire/ Manguiers/ Thémire, Anatole / Brutus - Jean-François / Pascaline - Bonhomme, Cabassou, - Uranus - Ploërmel, Mont Baduel, Petit lucas, hameau des Encens - Mont Lucas, Gustave Stanislas, Suzini - Zéphir, Chatenay, Horth

<b>Priorité 3- Les quartiers de veille et de prévention</b>	Quartiers sud Faubourgs sud	- zone artisanale Galmot Malterre - Novaparc, Raban, zone artisanale Calimbe
	Périphérie Nord Périphérie Sud Sites isolés associés	- Pasteur - la Roseraie, Apounou, Mortin - Trou Biran, Boutezelle.

Il est à noter que les prescriptions nationales prévoient que 60% des crédits spécifiques de la politique de la ville bénéficient aux territoires classés en priorité 1, 30% aux quartiers en priorité 2 et moins de 10 % pour ceux en priorité 3

### Sur le plan thématique :

L'état d'avancement des stratégies de développement mises en place par la ville de Cayenne préalablement au CUCS est déterminant. Ainsi :

- **les champs de l'éducation et du développement économique bénéficient déjà de plans d'actions structurés** que le CUCS portera en partie et qu'il s'agit souvent de consolider et de pérenniser afin de garantir d'ici 3 ans une stabilisation des dispositifs et actions mis en place. A contrario,
- **les champs de la santé / précarité et de la citoyenneté / prévention de la délinquance, encore en émergence**, feront plutôt l'objet à court terme d'actions expérimentales dans des quartiers test, dans l'attente de plans d'actions stratégiques structurés que les études en cours de lancement permettront d'élaborer progressivement en tenant compte des enseignements tirés de l'évaluation des actions expérimentales.

### Sur l'ingénierie de la mise en œuvre :

L'efficacité du CUCS dépend largement de la qualité des opérateurs qui le mettront en œuvre et de la rigueur du suivi qui accompagnera les actions. Or, ce point lui-même constitue localement une problématique que le CUCS de la ville de Cayenne doit traiter en développant un axe de travail transversal INGENIERIE ET METHODOLOGIE visant :

- d'une part la consolidation des opérateurs à travers la formation et l'accompagnement des associations
- d'autre part la mise en cohérence des interventions et leur adaptation au contexte des quartiers, par une coordination adaptée à tous les niveaux : articulation entre institutionnels et associations, articulation entre associations professionnelles et associations de proximité, articulation entre intervenants quels qu'ils soient et habitants dans les quartiers
- enfin, la formation et la consolidation des pilotes de projet de l'équipe d'animation du CUCS elle-même, qui doit développer des compétences nouvelles de conduite de projet dans un cadre multipartenarial, en articulant des dispositifs complexes, en mettant en œuvre des modalités de suivi rigoureux sur le terrain, et en développant des capacités de recul, de capitalisation, d'échanges et de repositionnement permanent de l'action en fonction du feedback du terrain.

# III LES PRIORITES THEMATIQUES DU CUCS ET LEUR DECLINAISON TERRITORIALE POUR 2007-2009

---

## Synthèse des plans d'action 2007-2009

Quatre priorités thématiques sont retenues, elles structurent l'action de l'équipe ayant en charge la mise en œuvre du CUCS de Cayenne. Ce sont les thématiques de l'éducation, de la santé, de la prévention, de l'économie. Une cinquième thématique fondamentale du CUCS, celle de l'habitat, sera portée plus particulièrement par l'équipe en charge du PRU, dont le périmètre constitue une bonne part des territoires prioritaires du CUCS.

### .1. L'éducation

La ville de Cayenne a pris la décision en 2005 de prolonger sa politique éducative au travers d'un Projet Educatif Local, défini et mis en œuvre en partenariat avec l'Education nationale, la CAF, la DSDS, le Conseil régional et le Conseil général. Ce PEL décline des objectifs à partir de la notion de réussite éducative.

Le volet Education du CUCS s'est construit dans le cadre du PEL.

#### Les constats :

La ville de Cayenne a réalisé un diagnostic partagé entre Mars et Mai 2005 dont il ressort certaines problématiques spécifiques au contexte guyanais comme la non scolarisation ou la scolarisation tardive. En outre, l'absentéisme très fort dès le collège et un décrochage scolaire précoce révèlent aussi bien des mauvaises orientations qu'un manque de suivi des parents ou des difficultés de transport pour se rendre à l'école.

En ce qui concerne la réussite scolaire, on observe un taux d'échec scolaire important dès la primaire avec des redoublements et un accès tardif au collège. Par ailleurs, on note que 8.6% des élèves de 6<sup>ème</sup> sont en retard de 2 ans et plus et 23,7% des élèves de 3<sup>ème</sup>. Parallèlement, on remarque que l'environnement des enfants (social ou familial) n'apporte pas les ressources nécessaires à la réussite et l'intégration.

En effet, les difficultés socio-économiques mais aussi une mauvaise maîtrise de la langue française ne permet pas aux parents d'assurer le suivi nécessaire pour une scolarité réussie. En effet, selon l'Education nationale, 9% des élèves du second degré sont en situation favorisée contre 49.4% en situation défavorisée et 22.3% des élèves sont étrangers. A ces difficultés s'ajoute un manque de liens entre les parents et l'école du à une mauvaise image de l'école et un manque de connaissance du système éducatif.

L'importance du phénomène des grossesses précoces (8% du total des élèves d'un lycée professionnel de Cayenne) est une caractéristique sociale cruciale, pas seulement parce que la grossesse bouleverse la scolarité des jeunes filles mais aussi à cause des risques médicaux, des risques psychologiques et sociaux pour la mère comme pour l'enfant. On observe aussi au sein des établissements des problèmes de comportements tels que des violences ponctuelles, des vols de matériel et la consommation de drogue.

L'offre éducative hors programme scolaire reste assez limitée par manque de moyen et les infrastructures sportives sont vieillissantes.

## **Les enjeux de la politique éducative de la ville de Cayenne**

Pour faire face à cette situation, les enjeux du PEL sont :

- Offrir un environnement adapté à l'épanouissement des enfants (sécurité, confiance, activités, soutien)
- Conforter les fonctions de la cellule familiale
- Améliorer la réussite des enfants dès le primaire
- Améliorer l'offre éducative durant les temps libre de l'enfant
- Prévenir l'absentéisme et le décrochage
- Travailler sur une meilleure orientation des élèves
- Améliorer l'accompagnement des primo arrivants

A la suite du diagnostic, la ville de Cayenne a engagé en 2005 un processus de réflexion participatif sur la stratégie d'intervention du PEL au travers des groupes de travail thématiques :

- L'accompagnement à la scolarité,
- La lutte contre les décrochages et la réussite de l'orientation,
- Les activités périscolaires et extrascolaires et le développement des structures de proximité
- La relation parents/enfants et l'aide au suivi à la scolarité

## **Les objectifs prioritaires du CUCS 2007-2009**

L'objectif général du volet éducation du CUCS, la « réussite éducative », s'appuie dans sa mise en œuvre sur trois piliers, étayés dans le cadre des ateliers spécifiques de préparation du CUCS :

- Le renforcement des actions menant à l'acquisition des savoirs, avec une pédagogie adaptée, complémentaire au système scolaire, à travers les dispositifs dédiés que sont :
  - l'ERE (Equipe de Réussite Educative)
  - le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)
- L'amélioration de l'offre éducative durant les temps libres de l'enfant par un environnement adapté, avec
  - la mise en place d'ateliers éducatifs préfigurant un CEL
  - une cellule handisport favorisant l'égalité des chances en prenant en compte la question du handicap
  - le développement des projets d'école ouverte (droit commun)
  - la mise en place et en réseau de cyber-bases (droit commun + CDC)
- Le confortement de la fonction parentale et l'appui aux familles dans le suivi de la scolarité de leurs enfants, à travers des actions expérimentales spécifiques dans des quartiers et établissements scolaires test, en lien avec le REAP :
  - Des conférences ouvertes à tous les parents
  - Des ateliers avec des familles ciblées au sein des écoles
  - Des actions d'informations sur les droits et devoirs des enfants

Afin d'assurer la cohérence et la bonne articulation entre les différents dispositifs pour atteindre les objectifs du CUCS, la ville a développé un axe « coordination » des dispositifs.

La territorialisation du plan d'action EDUCATION se traduit dans le tableau suivant :

<b>Catégorie /quartier</b>	<b>1 Aquisition des savoirs - PRE</b>	<b>1 Acquisition des savoirs - CLAS</b>	<b>2 Developpement personnel : préfiguration du CEL</b>	<b>2 développement personnel : handisports</b>	<b>3 Parentalité</b>
<b>Quartiers niv 1</b>	Quartiers Sud, Faubourg Nord (Eau Lisette, Paul Kapel)	Quartiers sud Faubourgs nord		<b>Tous les territoires prioritaires</b>	
<b>Quartiers niv 2</b>	Faubourg Sud, Mont Baduel, Mont Lucas	Mont Lucas Gust. Stanislas Zephir	Périphérie Nord (Zephir, Chatenay, Horth,)		Périphérie Nord (Zephir, Chatenay, Horth,)
<b>Quartiers niv 3</b>	-	Centre ville Nord	Pasteur		Pasteur

## **2. La santé**

### **Les constats**

Le taux de natalité en Guyane est le plus élevé des départements français : 31 pour 1000, celui de la Métropole est de 12,7, la plupart des naissances surviennent après une grossesse non désirée, le nombre de mères de moins de 18 ans reste stable autour de 640 par an, ce qui représente 8% du nombre total des accouchements ( 0,5 % en métropole), enfin le taux de mortalité infantile est de 17/1000 en 2005 ( 7,5 en métropole). De façon générale, l'espérance de vie en Guyane est plus courte de 4 ans par rapport au reste du territoire français, Il faut ajouter que dans près de la moitié des familles, le chef de famille ou les deux parents sont inactifs.

Le territoire guyanais est aussi confronté à des problématiques de santé publique telles que les pratiques addictives, (particularité notamment d'une forte consommation de crack) les maladies infectieuses dont le VIH / Sida actuellement à l'état endémique, une recrudescence de la tuberculose, de la dengue et du paludisme.

Par ailleurs, l'accès aux soins reste difficile pour des raisons géographiques, culturelles, économiques mais aussi à cause du déficit chronique des professionnels et des équipements qui restent très insuffisants au regard de la progression démographique : la population a plus que doublé en 17 ans. Enfin, la grande exclusion a progressé ces quinze dernières années et à Cayenne on dénombre plus de 400 errants urbains.

L'action du Contrat de ville de Cayenne, suivant en cela les orientations résultant notamment de l'évaluation du contrat précédent, s'est attachée à soutenir la dotation du territoire en structures d'accueil d'urgence et à soutenir l'outil « Atelier Santé Ville » pour favoriser les pratiques partenariales et la mobilisation des acteurs locaux.

### **Les enjeux de la politique locale de santé à Cayenne**

Le soutien à la mise en place de structures intervenant dans le champ de la grande exclusion ou de la grande précarité, réalisé durant ces dernières années, a porté des fruits, et le Droit commun est aujourd'hui à même d'assurer la consolidation des structures créées, dont il s'agit également aujourd'hui d'harmoniser les interventions.

De nouvelles problématiques apparaissent aujourd'hui dans les quartiers, qui mettent en évidence l'importance de la prévention des conduites à risque, auprès des jeunes notamment, et la nécessité de territorialiser les interventions de santé publique et de les adapter aux caractéristiques des populations, à travers des démarches en « santé communautaire ».

Les objectifs de l'action à mener dans le cadre du CUCS porteront essentiellement sur les méthodes d'intervention ( amélioration de la convergence des acteurs) , sur la consolidation et l'appui méthodologique aux structures intervenant dans le champ de l'errance et de la précarité ( SAMU Social, RDS, Entraides...), sur le développement de la prévention et l'éducation des jeunes en priorité (champ à structurer), et sur l'amélioration de l'accès aux soins.

**Les objectifs prioritaires du CUCS** dans ce domaine sont les suivants :

- Consolider et développer la démarche ASV pour une amélioration de la cohérence et de l'efficacité de l'action de santé publique sur les territoires

prioritaires ; l'intérêt méthodologique de cette démarche est particulièrement important pour la mise en cohérence de l'action des structures intervenant aujourd'hui dans les domaines de l'errance et de la grande précarité.

- Développer des dispositifs et actions concernant l'éducation à la santé et la prévention des conduites à risque dans les quartiers prioritaires, notamment auprès des jeunes ;
- Structurer et développer les démarches en santé communautaire dans les domaines tant de la prévention que de l'accès aux soins ou encore de l'accompagnement des personnes en grande précarité.

De ces objectifs découlent cinq axes opérationnels déclinant pour chacun des actions clefs :

**1. Coordination et partenariat**

- poursuite de l'Atelier santé Ville
- formation des personnels associatifs
- ateliers d'échanges de pratiques

**2. Education à la santé, Prévention et santé communautaire**

- Formation de médiateurs santé
- Chantiers hygiène et santé
- Groupes de parole
- Campagnes d'information et de prévention adaptées aux populations
- Sensibilisation des professionnels de proximité à la souffrance psychique

**3. Accès aux soins et aux droits**

- Mise en réseau des associations agréés CMU
- Formation des agents de proximité (médiateurs, agents d'accueil...)

**4. Errance et grande exclusion**

- Harmonisation et mise en cohérence des pratiques
- Territorialisation des interventions dans les quartiers prioritaires

**5. Lutte contre les conduites addictives et à risque (notamment chez les jeunes)**

- Actions d'information et de sensibilisation
- Accompagnement et soutien
- Education à la sexualité (prévention IST, grossesses précoces, etc...)

La territorialisation du plan d'actions SANTE / PRECARITE peut se traduire dans le tableau suivant :

Catégorie /quartier	1 coordinati on ASV	2 Education à la santé	2 Prévention et santé communaut.	3 Accès aux soins et aux droits	4 Errance et grande exclusion	5 conduites à risque.
Quartiers niv 1	ASV sur tous les territoires prioritaires	Quartiers sud (village Chinois, Ilet Malouin, Palétuviers),	Quartiers sud Faubourgs Nord	Tous Territoires prioritaires	Centre Ville	Expérimentation
Quartiers niv 2					Faubourgs Nord	
Quartiers niv 3		Petit Brutus Mango, Mont Baduel/Ploërmel	Faubourgs Sud		Faubourgs Sud Petit Lucas (squat)	
					Trou Biran (piste tarzan)	

### .3. La citoyenneté et la prévention de la délinquance

Ainsi nommés, ces champs d'intervention n'ont fait l'objet que récemment de démarches particulières au sein de la collectivité. Il s'agit donc de champs émergents, dans la mesure où les questions auxquelles ils renvoient étaient auparavant abordées sous l'angle de la « vie des quartiers », de l' « animation sociale » ou encore du « soutien au tissu associatif ». De la notion de citoyenneté à celle de la prévention de la délinquance, il reste que c'est le « vivre urbain » dans le contexte territorial et social cayennais – jeune, multiethnique - précaire - qui est questionné ici.

#### Les constats

- *La prévention de la délinquance* dans la politique de la ville s'est jusqu'ici déclinée principalement dans la prévention primaire, à travers la dotation des quartiers en équipements sportifs, le soutien à des activités socio-culturelles associatives ou à des actions d'insertion au profit de jeunes sous main de justice. Durant la période faste des emploi-jeunes, les quartiers les plus sensibles ont également bénéficié d'équipes de correspondants de nuit et de médiateurs sociaux. Mais le caractère encore traditionnel des modes de vie dans les faubourgs, l'existence d'un tissu familial élargi autour des enfants et des jeunes, l'importance des structures communautaires et/ou religieuses dans les quartiers populaires étaient les meilleurs facteurs de maintien du lien et de la paix sociale dans les quartiers. Aujourd'hui l'accroissement de la précarité, la prolifération de l'habitat social collectif, fragilisent ces structures. Les conduites à risque et les tensions sociales se développent, avec, ça et là, des faits divers alarmants (conduites à risque, violence, suicides, passages à l'acte).
- Dans le même temps, la ville de Cayenne, de plus en plus préoccupée par l'accroissement de l'errance et de l'insécurité, notamment dans le centre-ville, a lancé une réflexion qui a récemment abouti à l'installation d'un CLSPD.

- *La notion de démocratie participative* a émergé concrètement en tant que telle en 2004 avec la mise en place des conseils de quartier par la ville, et la création par le Contrat de Ville de divers outils de « participation des habitants ». En 2006, le Contrat de ville a confié à des étudiants stagiaires de 3<sup>ème</sup> cycle une analyse évaluative de ces outils (journal des quartiers, fond de participation des habitants, journées portes ouvertes des quartiers...), qui a alimenté les ateliers de préparation du CUCS sur ce thème

### **Les enjeux de la citoyenneté et de la prévention pour la ville de Cayenne**

La ville de Cayenne est confrontée d'une part au développement d'une insécurité à caractère criminel, relevant d'un renforcement de l'intervention publique dans ce domaine, et d'autre part à l'évolution des nouvelles problématiques du vivre ensemble dans les quartiers, se déclinant en actes d'incivilités de toutes sortes et impliquant de plus en plus les jeunes, voire les mineurs. Dans ce contexte, l'enjeu majeur est véritablement le maintien de la cohésion sociale dans une société en mutation et le renforcement de l'action auprès de la jeunesse.

### **Les objectifs prioritaires du CUCS**

Les réflexions sur ces deux champs complémentaires, à l'exclusion de la criminalité proprement dite, ont abouti à la définition pour le CUCS des axes prioritaires suivants :

- citoyenneté et démocratie participative :
  - consolidation des outils de participation citoyenne
  - projet sur la mémoire des quartiers
- vivre bien ensemble sa citoyenneté
  - formation des agents mis à disposition des maisons de quartier
  - consolidation des structures de proximité
  - ateliers , groupes de paroles, rallyes citoyens...
- lutte contre les incivilités
  - cellules de médiation, actions de sensibilisation, rapprochement intergénérationnel
  - Gestion sociale de proximité des bailleurs sociaux
- La prévention de la délinquance juvénile
  - Diagnostic spécifique et plan d'actions à structurer
  - Participation aux réflexions du CLSPD

La territorialisation du plan d'actions CITOYENNETE ET PREVENTION pour l'année 2007 peut se traduire dans le tableau suivant :

<b>Catégorie /quartier</b>	<b>1 Citoyenneté - démocratie participative</b>	<b>2 Citoyenneté - bien vivre ensemble</b> (faubourgs)	<b>3 Lutte contre les incivilités</b> (habitat social)	<b>4 Prévention de la délinquance juvénile</b>
<b>Quartiers niv 1</b>	Secteurs : Centre Ville, Quartiers Sud, Faubourgs Nord Faubourgs Sud	Faubourgs Nord	Cité Rénovation Urbaine, Médan – Mirza – Floralties Jacaranda	Diagnostic en 2007 sur
<b>Quartiers niv 2</b>	Secteurs : Mont Baduel / Ploërmel, Mont Lucas / Suzini  Gustave Stanislas Chatenay, Zéphir,	Faubourgs Sud	Cabassou, Novaparc,  Uranus Mont Lucas, Suzini, Gustave Stanislas Chatenay, Horth, Zéphir,	tous territoires prioritaires
<b>Quartiers niv 3</b>	Novaparc, Apounou,		Novaparc, Apounou, Roseraie,	

#### 4. L'habitat

Trois approches, relevant du Projet de Rénovation Urbaine et portées par l'équipe dédiée au PRU, sont intégrées dans ce champ :

- celle relative à la dimension que l'on va qualifier de spatiale et qui concerne notamment celui de la qualification et de la diversification de l'offre de logements, du développement des équipements ou de la qualification des espaces publics : sachant que selon les quartiers il s'agit de résorber l'insalubrité, d'améliorer le confort ou de rénover et que dans tous les cas l'accompagnement du relogement est déterminante ;

- celle relative à la dimension de la gestion quotidienne sachant que celle-ci est différente selon les quartiers qui se distinguent selon la présence ou l'absence de bailleurs sociaux mais qu'il s'agit pour tous de mettre en place une gestion urbaine de proximité ;

- celle relative à la citoyenneté qui est un enjeu centrale pour assurer la pérennité de toutes les transformations envisagées.

Toutes ces approches sont aujourd'hui définies dans le cadre du PRU

#### Les plans de relogement

Dans la situation cayennaise un premier constat s'impose : le relogement des familles aussi bien pour les RHI que pour le patrimoine social qui va être démoli vient s'ajouter aux tensions déjà importantes sur le marché du logement. Le cadre de contraintes dans lequel

s'inscrit la mobilisation de l'offre est aujourd'hui très fort. Il résulte, d'une part, de la situation sur le marché du logement (forte demande de logement social non satisfaite, faible rotation, vacance uniquement conjoncturelle, difficulté à s'inscrire dans un itinéraire résidentiel) et, d'autre part, des pratiques locales peu tournées vers l'interbailleur et l'intercommunalité, tout en étant dépendantes des politiques des réservataires (Préfecture, ADI, CAF, Conseil régional,...).

Le relogement étant l'opération complexe centrale, il s'agit de dégager des marges de manœuvre au travers d'un travail partenarial qui reste largement à construire. La contrainte que constitue le marché est exogène ; les bailleurs, comme la collectivité, ont très peu de marges de manœuvre.

Les plans de relogement seront l'occasion de jouer sur les conditions de mobilisation de l'offre que sont :

- la sensibilisation des réservataires sur la nécessité de mobiliser leur parc pour le relogement des ménages.
- le travail inter bailleur. Les enjeux du relogement, et donc ses contraintes se posent dans des termes équivalents pour la SIGUY la SA Hlm sur le territoire de Cayenne.
- la réflexion intercommunale. Les plan de relogement ne peuvent se concevoir sans prendre en compte l'ensemble du bassin d'habitat (les locataires qui se sont exprimés sur un éventuel déménagement ont d'ailleurs intégré cette dimension).

### **L'amélioration de la qualité des services aux habitants (la GUP)**

Les grandes problématiques transversales sont :

- La propreté : des difficultés qui portent essentiellement sur les quartiers vont faire l'objet d'un décaissement avec des problèmes importants d'hygiène liés à l'absence d'infrastructures et aux pratiques peu encadrées.
- Les espaces collectifs des immeubles d'habitat social : des espaces peu aménagés qui connaissent des déficits de maintenance et dont l'attractivité décroît au fil des ans.
- Le stockage des ordures ménagères et des encombrants : des quartiers jonchés de dépôts sauvages d'encombrants quelles que soient leurs caractéristiques (quartiers HLM secteurs de copropriétés). Des containers sont mis à disposition dans tous les quartiers mais une absence de locaux ne permet leur stockage.
- La prédominance d'espaces interstitiels : dans les quartiers qui vont faire l'objet d'une RHI, des dents creuses se transforment petit à petit en décharge (un problème avant tout sanitaire et de sécurité qui constitue une priorité à très court terme). Dans les quartiers d'habitat social, des espaces indéfinis connaissent parfois le même sort.
- La maintenance des espaces extérieurs et de la voirie : dans les quartiers d'habitat social, les espaces extérieurs sont peu qualifiés et parfois sans vocation. Ils se transforment ponctuellement en espace de stationnement. Cette situation donne sentiment de dégradation et d'abandon même si ces espaces restent globalement propres. La voirie est souvent déqualifiée et les revêtements en bout de course...

- La gestion des équipements de proximité : Les équipements sont parfois mal positionnés et leurs modalités de gestion restent à déterminer, tant sur le plan technique que social.

- L'entretien et la maintenance des aires de jeux et espaces sportifs : l'offre est inégalement répartie entre les quartiers et ils sont généralement très dégradés et insuffisamment adaptés aux besoins (absence d'espaces couverts, d'éclairage, de revêtement adéquat, paniers arrachés, proximité des habitations...).

- Un réseau de canaux « eaux pluviales » à ciel ouvert particulièrement problématique : les canaux se transforment ponctuellement ou durablement en décharge, certains segments sont parfois enfouis sans autorisation ou tout simplement bouchés. La fréquence de curetage ne permet d'assurer la propreté et le bon fonctionnement de ces infrastructures et les accès sont rendus parfois difficiles par les aménagements illicites réalisés par les habitants.

- Dans les quartiers d'habitat social, des débordements des réseaux d'eaux usées très fréquents : Des réseaux sous dimensionnés et mal entretenus provoquent des débordements qui constituent non seulement un problème sanitaire important mais impactent aussi fortement sur la vie des quartiers.

- Un réseau d'éclairage insuffisant qui participe au développement de l'insécurité dans les quartiers : De nombreux trous noirs et des modalités de gestion ne permettent pas de faire face au vandalisme (dégradation volontaire). Lorsque l'éclairage existe la gestion ne semble pas assurée.

Il s'agit de définir une intervention qui portera sur l'ensemble des quartiers inscrits dans le périmètre de rénovation urbaine

- des objectifs généraux d'amélioration du cadre de vie à l'intérieur de ce périmètre.
- une stratégie d'accompagnement et de pérennisation des investissements réalisés dans le cadre du projet ANRU.

Une déclinaison territoriale qui permettra d'adapter les actions en fonction de la particularité des différents territoires

- les quartiers d'habitat social
- les quartiers informels
- le centre ville et les quartiers périphériques

Une stratégie d'intervention évolutive et ciblée sur des thèmes prioritaires pour les habitants mais qui constituera aussi des enjeux forts pour les différents partenaires du projet

- le stockage et la collecte des ordures ménagères
- le stockage et la collecte des encombrants
- la gestion des débordements des réseaux dans l'attente d'un traitement plus global des infrastructures

### **Le développement de la démocratie participative**

La réussite et la pérennité du renouvellement urbain de Cayenne reposent en partie sur son appropriation par les habitants, mais également par les professionnels mobilisés dans les différentes opérations ainsi que par les acteurs du développement de la ville.

Il s'agit:

- de faire que les habitants soient acteurs de la transformation de leur cadre de vie ;
- de faciliter la coopération avec les différents professionnels et structures mobilisés sur les opérations du PRU en facilitant leur compréhension de la démarche et du rôle qu'ils doivent y prendre ;
- de favoriser l'adhésion et l'implication des acteurs majeurs de la vie économique et culturelle de Cayenne dans le PRU et le développement de la ville.

Pour répondre à ces objectifs, le travail reposera sur :

- la mise en place de trois instances distinctes de débat : conseils de quartier, groupes de concertation, groupes de coproduction ;
- la mise en œuvre des outils d'information et de communication adaptés : le journal du PRU, l'espace du PRU, des expositions temporaires... ;
- la mise en place de démarches et d'actions de valorisation de la mémoire des quartiers, favorisant la consolidation des identités locales, l'appropriation du projet par les habitants, l'accompagnement des processus de changement induit par le PRU.

## **.5. Le développement économique et l'emploi**

### **Les constats**

La ville de Cayenne connaît depuis plusieurs années une perte d'attractivité fatale pour son économie ; la périurbanisation et le développement de l'accession à la propriété dans les communes voisines ne sont pas seuls en cause. En effet, grands commerces et administrations, par besoin d'espace, se logent de plus en plus en périphérie, ce qui génère une perte de recettes fiscales pour la ville.

Dans ce mouvement centrifuge, l'hyper-centre ville souffre d'une problématique particulièrement aigüe liée à la dégradation du cadre urbain et au développement de l'insécurité : outre l'asphyxie générée par les problèmes de circulation et de stationnement, l'abandon des maisons créoles par leurs propriétaires a facilité le développement des squats par des errants souvent toxicomanes, qui occupent l'espace public et font fuir clients et commerçants. Les agressions et voies de fait ont alimenté un sentiment d'insécurité très néfaste au développement économique du centre.

D'autre part, la ville de Cayenne bénéficie en périphérie de son centre ville d'une Zone Franche Urbaine (ZFU) qui s'étend sur les faubourgs et le sud de la ville, aujourd'hui saturée dans ses capacités d'accueil de nouvelles entreprises, et peu attractive dans certains de ses quartiers du fait de leurs dysfonctionnements urbains ou sociaux : insalubrité, conflits d'usage, problèmes de circulation et de stationnement...

Enfin, l'activité économique elle-même, peu créatrice d'emplois productifs, voire d'emplois tout court, se caractérise par le fait qu'en bonne proportion, elle reste, notamment dans les quartiers sud, très informelle.

Face à ces évolutions la ville de Cayenne a engagé tout d'abord des démarches spécifiques au profit du centre-ville (OPAH puis OPAH-RU, ORAC, PRU du secteur du marché) puis lancé, en 2005, une démarche de concertation globale avec l'ensemble des

acteurs du champ économique afin d'aboutir à un plan d'actions ciblant cette fois les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

### **Les enjeux du développement économique pour la ville de Cayenne**

Les enjeux du développement économique à Cayenne sont ceux d'une ville centre, de surcroît capitale régionale, qui doit inverser la tendance lourde de paupérisation qu'elle subit depuis plusieurs années. Les mots clefs qui président à toute démarche sont donc : reconquête, attractivité. Il s'agit de redynamiser fortement le commerce du centre-ville afin qu'il soit en mesure de faire face à l'arrivée des hypermarchés de périphérie, d'établir des complémentarités de développement avec les faubourgs et la ZFU, et pour se faire, de mieux maîtriser le foncier et le développement de l'immobilier d'entreprise.

Plus spécifiquement pour la politique de la ville, il s'agit également de faire en sorte que les dispositifs d'incitation économique se développent au profit des habitants des quartiers prioritaires, notamment pour favoriser autant que faire se peut l'accès à l'emploi ou à la création d'activités de ces habitants.

C'est la prise en compte de ces enjeux qui a présidé à l'élaboration du plan d'actions économique.

### **La stratégie générale du Plan d'Action Economique (PAE)**

Ce plan a vocation à rayonner sur l'ensemble des territoires prioritaires en articulation avec les objectifs généraux de développement économique de la ville de Cayenne. Il a retenu les axes et objectifs suivants :

- Définition et conduite de projet

Objectif: mieux définir les besoins d'interventions tant en termes qualitatifs que quantitatifs.

Il s'agit également de mettre en place les outils nécessaires à la bonne conduite des projets : les études, le plan de communication, les moments réguliers d'évaluation...

- Création, implantation et développement des entreprises

Objectif: créer un environnement propice à l'entreprise en site urbain, par la mise en place d'outils d'appui dédiés et par une meilleure coordination des acteurs du développement économique. (le SAP, SAC, CE, SIAE ; animation éco, les pôles de services)

- Développement de l'immobilier d'entreprises

Objectif: mieux appréhender les besoins des TPE et PME en matière de locaux et de foncier d'activités et de répondre à ces besoins en prenant appui sur le marché et les investisseurs privés. (Les études)

- Amélioration de l'attractivité des quartiers

Objectif: favoriser le développement économique par une meilleure image des quartiers par la redynamisation commerciale et par la résolution des dysfonctionnements dont souffrent les entreprises et commerces en matière de gestion urbaine de proximité. (la GUP, faubourg: signalétique, parcours urbain)

- Développement de l'emploi via le projet de renouvellement urbain

Objectif : favoriser le développement de l'emploi en prenant appui sur le

levier que constitue le projet ANRU.(diag emploi, BTP, femme, formation, Chantier d'insertion)

- Développement les services à la personne

Objectif: Élargir l'offre d'emploi pour les habitants des quartiers au-delà des emplois induits par le projet de renouvellement urbain

Objectif: Lever le frein à l'emploi que constitue pour les demandeurs d'emploi la carence en matière de services aux personnes, notamment pour la garde d'enfants, et faire du secteur des services à la personne un vivier d'emplois possibles pour les habitants des quartiers, notamment les femmes, qui bénéficieront moins du levier PRU.

### **Les objectifs prioritaires du CUCS**

Au sein de ce plan d'actions, une part importante des objectifs seront réalisés dans le cadre du PRU, notamment à travers :

- la mise en œuvre de la charte d'insertion de l'ANRU, qui prévoit la mise à l'emploi d'une centaine d'habitants par an (500 sur les cinq ans du projet),
- la réalisation des projets d'immobilier d'entreprise du PAE (dont un hôtel d'entreprises) et du pôle de services au développement économique
- la mise en œuvre de la gestion urbaine de proximité dans les quartiers du PRU, qui concentrent les dysfonctionnements constituant un frein au développement de certaines activités économiques

**L'équipe dédiée au CUCS s'attachera plus particulièrement à mener une démarche de développement et de structuration :**

- **de l'appui à la création d'activités et d'entreprises**, par :
  - la mise en réseau des structures concernées,
  - le pilotage du projet de SAP (service d'amorçage de projets),
  - la mise en place d'un SAC (service d'appui à la création)
  - le soutien au développement d'une couveuse d'entreprises.
- **des outils facilitant l'accès à l'emploi des personnes en situation d'insertion dans la ZUS**, par :
  - la consolidation des SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Economique),
  - la mise en place de chantiers d'insertion,
  - le lancement d'actions expérimentales au bénéfice des jeunes dans le cadre du GSE (Groupe Solidarité Emploi).
- **de dispositifs favorisant le développement des services à la personne**, sur la base des résultats d'une étude en cours de lancement.
- **d'une animation économique de la ZFU** (qui a fait l'objet d'une demande d'extension), à travers :
  - des événements favorisant l'émergence d'un réseau d'entreprises « citoyennes »,
  - des outils et supports de communication adaptés.

La territorialisation du plan d'actions DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI peut se traduire dans le tableau suivant :

<b>Catégorie /quartier</b>	<b>1 Appui à la création (ZFU)</b>	<b>2 Accès à l'emploi</b>	<b>3 Services à la Personne</b>	<b>4 Animation ZFU</b>
<b>Quartiers niv 1</b>	Quartiers Sud, Faubourgs Nord	Quartiers Sud, Faubourgs Nord	Etude en 2007 sur tous territoires prioritaires	Quartiers Sud, Faubourgs Nord
<b>Quartiers niv 2</b>	Faubourgs Nord Faubourgs Sud Mont Lucas	Faubourgs Nord Faubourgs Sud Mont Lucas/Suzini Périphérie Nord		Faubourgs Nord Faubourgs Sud Mont Lucas
<b>Quartiers niv 3</b>		Périphérie Sud		

# ANNEXE V

## La conduite de projet

I le pilotage stratégique	p 65
II Le pilotage opérationnel	p 65
III L'évaluation	p 68

# GOVERNANCE ET CONDUITE DU CUCS

---

## 1. Le pilotage stratégique du CUCS

Il est assuré par un comité de pilotage composé de représentants de : l'Etat, la Ville de Cayenne, la CCLD, le Conseil Général, la Région, la CAF et la CDC.

Il est coprésidé par le Préfet et le Maire de la Ville de Cayenne et animé par la direction du DSRU.

Il se réunit au moins une fois par an et si possible deux fois pour :

– **Valider les approches thématiques et les projets de territoire présentés** comprenant la définition précise de leurs objectifs opérationnels, les actions associées chaque fois que cela est possible ainsi que la maquette financière pluriannuelle faisant état des engagements des partenaires. L'appréciation des projets se fera sur la base de trois facteurs clés : leur pertinence (le projet de territoire répond-il à des besoins prioritaires et démontrés) ; leur faisabilité (les objectifs opérationnels sont-ils bien conçus et apporteront-ils des bénéfices durables et tangibles pour les destinataires visés ?) et la bonne gestion de projet (la formulation du projet dans son avancement est-elle claire et complète en ce qui concerne la mobilisation et l'utilisation des différents financements, les indicateurs de résultat ont-ils été prévus et peuvent-ils être renseignés ?)

– **Donner son avis sur l'état d'avancement des projets et la révision des plans opérationnels sur la base de l'expérience.** Son point de vue s'appuiera sur la base des rapports d'avancement annuels, rédigés pour chaque projet de territoire et par principaux champs thématiques. La discussion portera sur l'appréciation de l'avancée des projets, de leurs résultats et de leurs difficultés. Les rapports présenteront les réalisations ainsi que les premiers résultats. C'est au cours de ce suivi que pourront être réajustées les maquettes financières. Il pourra, si nécessaire, demander un audit sur certaines actions afin d'avoir la garantie de bonne exécution et fournir des recommandations en vue de leur amélioration ;

– **Formuler un jugement évaluatif**, la troisième année où le contrat sera renouvelé, sur la base d'une évaluation menée en interne par le service DSRU et de l'Etat : évaluation appuyée par une mission externe. Valider les avenants des projets résultant de l'ajustement des projets suite à l'évaluation.

Ce comité de pilotage sera préparé en amont par le DSRU.

## 2. Le pilotage opérationnel du CUCS

### 2.1. Le pilotage opérationnel général

Un bureau restreint composé de l'élu référent Politique de la Ville de Cayenne, un représentant des services de l'Etat et la direction du DSRU se réunira trimestriellement pour résoudre des problèmes pratiques concernant la mise en œuvre des projets territoriaux ou

liés au montage des dossiers financiers des opérateurs. Des comptes rendus réguliers seront faits et adressés à l'ensemble des membres du groupe de pilotage.

## **2.2. La conduite de projet à l'échelle de la Ville**

Dans le contexte local d'une ville de plus de 60 000 habitants, d'une multitude de petits quartiers et de groupes ethniques, parfois enclavés, les opérateurs professionnels sont peu nombreux et faiblement territorialisés, tandis que les opérateurs associatifs les plus à même d'assurer la proximité sont aussi les plus démunis en ressources professionnelles et en moyens financiers, avec des capacités de gestion aléatoires.

Il devient donc important d'assurer non seulement une conduite stratégique et technique de haut niveau, mais aussi une animation locale territorialisée du réseau d'acteurs et un accompagnement soutenu des opérateurs sur le terrain.

Il s'agit donc de mettre en place un dispositif de conduite prenant en compte ces différentes exigences en termes de pilotage, d'ingénierie et d'accompagnement.

### **Une conduite générale :**

- Une équipe projet ville dédiée :
  - Un chef de mission « développement » ayant en charge la direction de projet afin d'assurer la cohérence des programmes et l'animation de l'équipe, ainsi que l'articulation du CUCS avec les autres politiques publiques menées sur la ville, notamment le PRU, le développement économique global, le développement culturel et la politique d'éducation, la démocratie participative...
  - Des chargés de mission thématiques (un par thème) ayant vocation à être des coordinateurs stratégiques des programmes : élaboration des projets, suivi des opérateurs, animation du partenariat, évaluation des actions ;
- Un comité de suivi local (Comité des partenaires) des sous programmes spécialisés qui devrait correspondre à la constitution des pôles en tant que structuration d'une politique publique cohérente sur les différents territoires de la ville ;

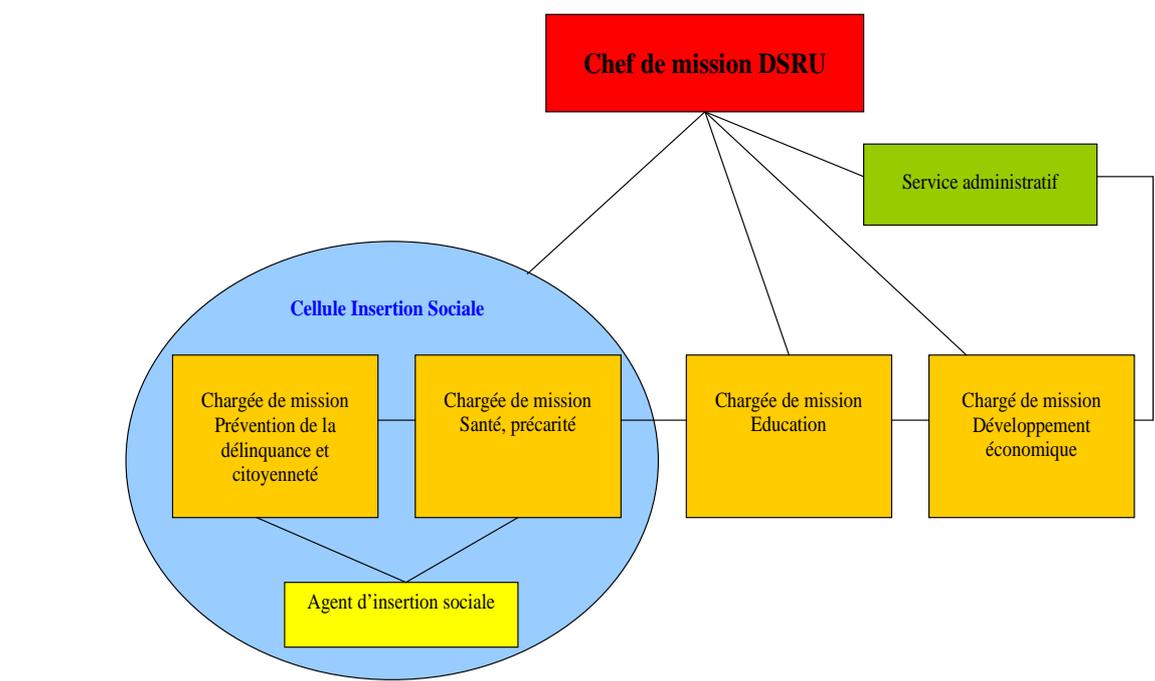
### **Une ingénierie proposant une animation locale:**

- Au sein de l'équipe projet ville, une cellule « ingénierie sociale » composée de deux des chargés de mission (citoyenneté/prévention et santé/précarité) et d'un agent d'insertion sociale, garantissant la cohérence territoriale et la proximité (implication des habitants et des associations de quartier dans les projets) par la mise en lien des acteurs institutionnels et associatifs, et l'animation d'un réseau de relais de quartier (médiateurs, agents communaux mis à disposition des maisons de quartier, adultes relais des associations, habitants-relais...).
- Une coordination professionnelle externalisée des sous-programmes spécialisés comportant plusieurs opérateurs en réseau (ex : ERE, CLAS...),

### **Un accompagnement des opérateurs :**

- Une mission d'appui technique spécifique auprès des associations de proximité les plus fragiles participant au CUCS (accompagnement permanent d'une quinzaine d'associations de quartier, sur le montage de projet, la gestion administrative et comptable et la méthodologie de gestion des actions (suivi, bilan...)).
- Un plan de formation pour l'équipe projet tant sur l'approfondissement des thématiques traitées que sur la consolidation des compétences en matière de management de projet de politique publique territorialisée.

### Organigramme de la mission DSRU



### 2.3. La conduite de projet à l'échelle des services de l'Etat

Un chef de projet Etat (ici c'est le DRIV) est nommé avec pour fonction de :

- mobiliser les différents services de l'Etat pour concourir à la réalisation des objectifs thématiques et des différents projets de territoire ;
- organiser des revues de projets trimestrielles ;
- s'assurer de la remontée des bilans annuels des différents projets de territoire et la réalisation d'un bilan synthétique en direction du groupe de pilotage permettant d'identifier les avancées, les difficultés et les réorientations à envisager.

### **3. L'évaluation**

Elle est étroitement liée à la conception et au suivi des projets de territoire. Elle sera réalisée de manière partenariale sur la base d'un groupe composé par l'Etat et le DSRU auquel pourra être adjoints des représentants d'association et des opérateurs.

Elle sera menée en interne par le service DSRU et de l'Etat et appuyée par une mission externe.

Cette évaluation donnera lieu à un débat avec les acteurs et destinataires des différentes approches structurées par les pôles et les différents projets de territoire.

# ANNEXE V

## TABLEAUX FINANCIERS 2007